

saines ambitions intellectuelles capables d'accroître la valeur et l'influence de ce groupe ethnique.

Ce travail de relèvement culturel, indispensable au relèvement économique et social comme à une vie religieuse plus éclairée, reçut toujours l'appui effectif et puissant des autorités scolaires. Comme on le voit par les notes monographiques qui précèdent, l'histoire des écoles dans le secteur est de la ville, c'est l'histoire de fondations, d'agrandissements, de constructions nouvelles, multiples, coûteuses et souvent simultanées. Et ces institutions scolaires, si la Commission, aujourd'hui centenaire, n'en a pas toujours dressé les plans et assuré la construction, elle en a défrayé le coût, soldé les frais d'entretien, assuré la marche ascendante vers le progrès.

Ces nombreuses maisons d'enseignement spacieuses, modernes, parfaitement outillées, régies par une direction unique, attestent que la Commission centenaire des Ecoles Catholiques de Montréal est en pleine possession de ses moyens d'action, de sa puissance de rayonnement. C'est le privilège des institutions de déployer vigueur et virilité à l'âge où les forces des individus s'accuseraient caduques et défaillantes.

Pour le service national de haute valeur qu'elle a fourni, pour le maintien de nos écoles dans leur privilège d'écoles confessionnelles, pour les impulsions, les directives vers des méthodes d'enseignement sans cesse améliorées, pour les émoluments mieux adaptés à l'indéniable dévouement des professeurs, nous offrons à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, à l'occasion de son Centenaire, l'hommage de notre sincère admiration, de notre respectueuse gratitude et de notre entière confiance en ses décisions à venir.

Les Soeurs de Sainte-Croix

Une religieuse de Sainte-Croix



ÉCOLE SAINT-ALPHONSE

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal fête cette année le centenaire de sa fondation. La Congrégation des SS. de Sainte-Croix-et-des-Sept-Douleurs — qui compte parmi celles dont la Commission utilise les services pour ses fins éducationnelles — célébrera, l'an prochain, le centenaire de son arrivée au Canada. Et voilà donc en présence, deux vénérables institutions qui, depuis un siècle, ont collaboré de façon cordiale et franche à l'une des oeuvres les plus importantes qui soient: l'éducation de la jeunesse.

Collaboration: mot chrétien par excellence puisqu'il exprime la charité en acte; mot humain qui parle de fraternité et d'entraide; mot qui porte en soi les promesses les plus riches et les plus sûres, puisque, selon l'Écriture Sainte: "Le frère qui s'appuie sur son frère est comme . . ." C'est donc dans cet esprit que, depuis cent ans bientôt, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et la Congrégation des SS. de Sainte-Croix marchent vers le progrès, la main dans la main, les yeux fixés vers le même but:

toujours mieux servir la cause sacrée entre toutes, qui est la préparation de l'homme de demain dans l'enfant d'aujourd'hui.

Au seuil de ce centenaire, comme deux aïeules qui ensemble se souviennent et veulent se rajeunir l'âme à même le trésor commun de leurs souvenirs, il est naturel que toutes deux jettent un regard vers le passé pour mieux orienter l'avenir.

Le passé, mais il est là encore tout près, puisque c'est hier, puisque c'est ce matin, comme il y a cent ans, que la Commission des Ecoles et les Communautés enseignantes se penchent sur des âmes d'enfants pour deviner leur inquiétude, comprendre leurs besoins et les préparer pour la vie. C'est ainsi, qu'à l'heure actuelle, dans 21 écoles comprenant 312 classes, sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 281 religieuses de Sainte-Croix, admirablement secondées par 85 maîtresses laïques, se dévouent sans compter, spécialement dans la partie nord de la ville, à la formation intellectuelle et morale de 9624 élèves.

Notre première école à Montréal est celle de Saint-Jean-l'Évangéliste, placée en 1862, sous la Commission des Ecoles de Montréal.

Tous ces enfants suivent les leçons préparées et données selon les méthodes les plus modernes et d'après les programmes que la Commission veille à adapter le mieux possible aux besoins des différents milieux et des époques si diverses qui se sont succédé depuis cent ans. C'est ainsi que se sont ajoutés, à l'heure nécessaire, les cours de sténographie et de dactylographie, de culture physique et de solfège afin que les enfants de la métropole canadienne arrivent dans la vie, vraiment prêts à porter leurs responsabilités, comme à hausser d'un cran le niveau de notre civilisation française en terre canadienne.

L'une des plus belles et des plus utiles réalisations auxquelles la Congrégation des SS. de Sainte-Croix se soit prêtée, sous la direction et l'appui de la Commission scolaire de Montréal, est celle des cours d'enseignement ménager. À l'école Saint-Edouard, le 14 janvier 1918, s'ouvrit la première classe pourvue du mobilier et des accessoires nécessaires à ce genre d'enseignement. Les élèves assez avancées des paroisses avoisinantes profitaient à tour de rôle des leçons de couture, de tricot, d'art culinaire . . . jusqu'au jour où chaque école eut l'avantage d'ouvrir, chez elle, sous la direction de maîtresses qualifiées, sa propre salle de travail manuel. Ainsi la Commission prétend-elle préparer, en théorie et en pratique, les vraies femmes dont notre société escompte la valeur et la compétence pour ses foyers à venir.

Une autre initiative, dont la haute portée humaine reste à l'honneur de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, est celle des classes auxiliaires confiées à nos religieuses les mieux préparées et les plus aptes à donner aux élèves désignées pour ces classes des leçons proportionnées à

leurs capacités. Grâce à cette sélection, les enfants développent les aptitudes spéciales qui leur permettront de faire leur chemin dans la vie et d'être un apport pour la société.

L'intérêt que porte aux déshérités la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ne l'a pas distraite de la sollicitude due aux jeunes que leur talent, leur esprit de travail et leur légitime ambition poussaient à poursuivre leurs études plus loin que la moyenne de leurs compagnes. Pour ces esprits mieux doués ou plus travailleurs, la Commission a confié aux religieuses de Sainte-Croix deux écoles supérieures situées dans deux paroisses populeuse et centrales du nord de la Ville: Youville et Saint-Edouard. La première, ouverte depuis deux ans, dira plus tard ses succès. La seconde en a connu de magnifiques: en 1942, deux élèves de cette institution se classaient premières de toutes les écoles similaires de la Province; en 1945, deux autres élèves obtiennent une moyenne de 90% à l'examen final. Ces résultats tangibles laissent à penser quel enrichissement intellectuel et moral les élèves des classes supérieures de la Commission apportent à la population montréalaise.

En marge d'une organisation scolaire qui ne boude aucun perfectionnement, la Congrégation des SS. de Sainte-Croix, avec la bienveillance de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, a pu consacrer son dévouement et ses forces à la formation des dirigeantes d'Action catholique, selon les directives des Souverains Pontifes, soit dans la J.E.C.F., soit dans la Croisade eucharistique pour les plus jeunes. Il est à prévoir que, si notre population tient le coup contre la vague de matérialisme qui menace de tout profaner, ce triomphe surhumain sera attribuable, pour une large part, à l'excellent entraînement des chefs et des militants d'Action catholique qui se forment dans nos écoles de Montréal.

Non moins qu'à la préparation religieuse des jeunes, la Commission scolaire de Montréal et la Congrégation des SS. de Sainte-Croix attachent la plus grande importance à l'éducation de la charité sociale des élèves confiées à leurs soins. Voilà pourquoi, avec une émulation de bon aloi, elles participent aux campagnes annuelles qui ont pour but de soulager les pauvres et les petits enfants malades ou infirmes. En plus des sommes recueillies pour ces oeuvres si dignes de sympathie et d'encouragement, qui dira la valeur des principes humains et chrétiens mis en germe et développés dans l'âme de nos enfants?

Parce que le bien ne s'évalue pas et parce que nul n'en connaît jamais la rayonnante portée, tenons-nous-en à ce rapide exposé d'une action éducatrice qui se poursuit depuis cent ans. Après ce bref coup d'oeil sur une oeuvre presque sainte, puisqu'elle porte les promesses de vie: "Ceux qui auront enseigné à plusieurs brilleront comme des étoiles dans les perpé-

tuelles éternités", qu'il soit permis à la Congrégation des SS. de Sainte-Croix de féliciter la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour ce centenaire de sa fondation et pour l'oeuvre admirable réalisée par ses soins. Que cette jubilation collective marque l'essor vers de nouveaux progrès pour le plus grand bien de notre jeunesse montréalaise et pour la gloire du peuple catholique et français d'un Canada plus puissant, plus chrétien que jamais!

Les Soeurs de Sainte-Anne



ÉCOLE SAINT-ARSÈNE

Les Soeurs de Sainte-Anne ont été les pionnières de l'enseignement primaire dans la partie sud-ouest de la banlieue de Montréal, longtemps appelée les Tanneries ou encore Saint-Henri-des-Tanneries.

Ce vaste territoire fut érigé en paroisse en 1867. Le premier curé, M. l'abbé Pierre-Larcille Lapierre, s'adressa à notre maison-mère à Lachine afin d'avoir des religieuses pour instruire les enfants.

Le 5 septembre 1870, la Supérieure générale, Mère Marie-Jeanne-de-Chantal, vient elle-même présider à l'installation des Soeurs. Dès cette première année, le personnel enseignant se compose de 16 religieuses pour une population écolière de 1100 enfants environ.

Ces nombreux élèves étaient dispersés dans quatre écoles: l'école de Saint-Henri, fréquentée par 200 enfants; l'école du Village Saint-Augustin, rue Turgeon, en recevait 300; l'école du Village Delisle, aujourd'hui Sainte-Cunégonde, en comptait 176 à l'ouverture, mais ce nombre augmenta

bientôt jusqu'à 500; enfin l'école de la Vieille-Chapelle, rue Sainte-Elisabeth, aujourd'hui rue de Courcelles, s'ouvrit au printemps de 1871. Deux religieuses y faisaient la classe à une centaine de bambins tandis que les plus grands recevaient l'instruction de M. Doré, père de M. Victor Doré, l'actuel Surintendant de l'Instruction publique. Inutile de dire que la plupart de ces enfants étaient complètement ignorants. Au Village Delisle, à peine 12 sur 176 savaient lire.

Les maîtresses, à l'exception de celles qui enseignaient à Saint-Henri, devaient se rendre chaque matin aux maisons qui leur étaient assignées. Elles acceptèrent généreusement les sacrifices inhérents à cet état de choses et se mirent à la besogne avec entrain et dévouement. Aussi, M. le Curé et d'autres visiteurs de marque purent-ils bientôt constater *de visu* de réels progrès dans la conduite et la tenue des enfants tout comme dans leur application à l'étude. La couture, l'anglais, la musique et le chant étaient au programme, ce qui prouve que nos devancières avaient à cœur la formation aussi complète que possible de leurs élèves.

Ce n'est qu'une trentaine d'années plus tard que nos Soeurs furent appelées dans le Nord puis dans l'extrême Est de Montréal. Toutes ces écoles étaient alors administrées par les Commissions scolaires paroissiales. Lorsqu'en 1917 ces Commissions cessèrent d'exister pour faire place à une Commission unique — la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal — nos 14 maisons fondées à date passèrent automatiquement sous l'autorité de la nouvelle Commission. Depuis lors, cinq autres écoles — trois de langue française et deux de langue anglaise — furent confiées aux Soeurs de Sainte-Anne.

Nous sommes donc chargées aujourd'hui de la direction de 19 établissements scolaires comprenant 268 classes et réparties dans 16 paroisses. D'après les statistiques de 1944-45, 228 maîtresses religieuses — 189 de langue française et 39 de langue anglaise — aidées de 48 maîtresses séculières, dispensent l'instruction à 8115 élèves — 7635 filles et 480 garçons. 1053 élèves fréquentent nos trois écoles de langue anglaise. La plupart de nos maîtresses de classe enseignent les travaux manuels à leurs élèves. Toutefois, 13 maîtresses spécialisées dans l'enseignement ménager donnent des leçons de couture et d'art culinaire dans plusieurs de nos écoles.

En septembre 1928, Luke Callaghan Memorial School inaugurait le cours des quatre années de High School. Les étudiantes y subissent les examens préparés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Plusieurs de ces élèves ont poursuivi leurs études dans notre Collège Marie-Anne jusqu'à l'obtention du baccalauréat.

Les écoles Esther-Blondin et Marie-Anne furent promues, la première en 1940 et la seconde en 1943, au rang d'écoles supérieures, en sorte que les élèves qui les fréquentent ont l'avantage de compléter le cycle des études primaires supérieures jusqu'à la 12ième année inclusivement.

Ces promotions marquent un sommet dans la marche ascensionnelle poursuivie par nos écoles depuis trois quarts de siècle. Elles disent aussi à leur manière que nos maîtresses de classe travaillent sans cesse et avec un esprit de plus en plus averti à la formation intellectuelle de leurs élèves par l'enseignement des matières inscrites au programme.

Mais les filles de Mère Marie-Anne, qui fut elle-même, au témoignage de ses contemporains, une éducatrice émérite, savent fort bien que l'éducation embrasse tout l'être humain. Aussi attachent-elles la plus grande importance à la formation morale et religieuse par l'enseignement de l'Évangile et du Catéchisme qu'elles s'efforcent de rendre intelligible et attrayant au moyen d'illustrations appropriées. Elles ne sauraient négliger la culture physique propre à développer la vigueur et à favoriser la bonne tenue; ni même le solfège, le chant et la diction qui sont autant de moyens de cultiver les diverses facultés de l'enfant.

De plus, les Soeurs de Sainte-Anne ont toujours été heureuses d'entrer dans les vues des autorités religieuses et scolaires, lorsque ces autorités proposèrent ou recommandèrent divers mouvements et initiatives destinés à faire de nos petits Canadiens des catholiques dans le plein sens du mot, des hommes et des femmes qui connaissent leurs devoirs envers leurs semblables et leur patrie, disciplinés, renseignés sur tout, à commencer par ce qui les entoure.

Ces mouvements et initiatives sont variés et nombreux. Chaque école choisit ceux qui conviennent le mieux à ses élèves. Ainsi la Croisade eucharistique fonctionne activement dans 16 de nos écoles. La Ligue missionnaire des Étudiants est aussi bien vivante dans 11 écoles; 13 écoles ont une section de Jécisme; 3 Compagnies de Guides ont existé pendant une dizaine d'années; 15 Cercles de Jeunes Naturalistes mettent nos petites citadines en contact avec la belle nature créée par Dieu pour la joie des yeux et de l'esprit.

Chaque année, nos élèves prennent part à la campagne de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises. Mentionnons en passant un beau geste de charité spontanée: les élèves d'une de nos écoles ont offert à M. le Curé et à la Société Saint-Vincent-de-Paul des sommes allant de \$100 à \$150 qu'elles avaient recueillies elles-mêmes.

Quatre écoles ont fondé des Amicales d'anciennes élèves affiliées aux Amicales féminines du Diocèse de Montréal. Ces Amicales, sans être un Mouvement spécialisé d'Action catholique, reçoivent leurs mots d'ordre des autorités religieuses et travaillent à diffuser le bien. Un certain nombre d'Amicalistes se sont groupées en Cercles d'étude dans le but d'augmenter leurs connaissances religieuses et sociales.

L'amour de la patrie doit aussi se cultiver à l'école; cette culture se fait tout d'abord par la leçon d'histoire; en plus, nos maîtresses visent à imprégner tout leur enseignement d'un patriotisme de bon aloi. Soulignons que certaines écoles ont fondé des Cercles de Bon Parler français. Tous nos

établissements, suivant en cela les directives des autorités scolaires, ont fait de l'année 1942 une leçon ininterrompue d'histoire, particulièrement de l'histoire de Ville-Marie.

Stimulés par leurs maîtresses, nos élèves se montrent pleins d'élan pour participer aux concours proposés par diverses organisations. Les succès remportés prouvent que l'enseignement leur est dispensé avec intelligence et qu'il est bien assimilé.

Que sont devenus nos anciens et nos anciennes élèves? C'est par dizaines de milliers que nous pourrions les compter depuis 75 ans que les Soeurs de Sainte-Anne enseignent dans Montréal. L'un de ces anciens s'est fait connaître lui-même. C'est l'érudit archiviste de Montréal, M. E.-Z. Massicotte, qui écrit, en parlant des Soeurs de Sainte-Anne, dans *La Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal* (page 91): "Leur dévouement fut admirable et j'éprouve, en leur consacrant ces lignes, un sentiment de satisfaction d'autant plus grand que, moi-même, je fus un de leurs élèves à cette époque."

Grâce à Dieu, l'oeuvre d'éducation commencée en 1870 dans la misère et l'extrême pauvreté, surtout au Village Delisle et, plus tard, dans quelques autres fondations, peut enregistrer d'admirables progrès. Nos maîtresses d'aujourd'hui, comme celles d'autrefois, sont animées du feu sacré et elles veulent toujours aller de l'avant pour Dieu, les âmes et la patrie.

Les Soeurs de la Providence



PROVIDENCE SAINT-ENFANT-JÉSUS

Les Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal dirigent trois établissements de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

La Providence Saint-Enfant-Jésus, 5001 rue Saint-Dominique, a été école paroissiale de 1868 à 1935. Toutefois, pendant les cinquante-quatre premières années de cette période, cette maison d'éducation était sous le contrôle immédiat de la Commission scolaire de "Ville Saint-Louis". Cinq cents enfants environ y étaient reçus chaque année dans le cours préparatoire et dans les trois premières années du cours primaire.

À la Salle d'Asile Saint-Vincent-de-Paul, rue Visitation, deux cents élèves en moyenne ont fréquenté les classes de 1ère et de 2ième années de 1918 à 1945.

Enfin une section anglaise existe depuis 1914 à la Providence Sainte-Anne, 287 rue Eléonore. Cent cinquante enfants environ s'inscrivent chaque année en 1ère, 2ième et 3ième années.

À l'occasion de ce glorieux Centenaire, la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence de Montréal offre à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal ses félicitations, ses hommages, et forme pour elle des voeux de prospérité et de longue vie.

Les Soeurs Grises

Soeur EMMA-HENRI, s. g. m.



ÉCOLE BETHLÉEM

"Faisons donc l'éloge des hommes illustres et des pères de notre race. En eux le Seigneur a opéré de glorieuses merveilles, il a manifesté sa grandeur dès l'origine."

(Ecclésiastique, XLIV, 1-2.)

Pour ranimer la foi des Juifs dispersés parmi les Gentils, l'auteur de l'Ecclésiastique crut bon de leur rappeler les hauts faits de leurs ancêtres et les merveilles du Seigneur en leur faveur. Les exemples de vertu de leurs pères, le souvenir de la protection dont les avait entourés Yahvé conserva leur foi en Dieu et la fidélité à leur peuple.

L'histoire de l'enseignement dans notre grande Métropole, comme celle du peuple choisi, est riche en faits de toutes sortes et prouve abondamment l'assistance d'une généreuse Providence à son endroit. Elle est belle, ample et variée. Depuis un siècle, elle déploie la série imagée de ses chapitres qui mériteraient mieux que d'être feuilletés d'une main hâtive. Oui, tout comme l'histoire sainte de l'Ancien Testament conserva une indéfectible fidélité aux Hébreux, la nôtre, sans vouloir prétendre à l'infaillibilité d'une inspiration divine, peut à certaines heures retremper notre courage à la pensée que les bienfaits de Dieu sont sans repentance et que nous pouvons toujours espérer en ses bontés aussi longtemps que nous saurons Le garder avec nous par l'enseignement de sa Loi sainte dans nos écoles.

En cette année centenaire de la fondation de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, les Filles de la Vénérable Mère d'Youville sont heureuses de souligner la part de bien qu'il leur fut donné d'accomplir dans quatre de leurs maisons d'enseignement, à savoir: l'Institut Nazareth, l'Ecole Bethléem, l'Orphelinat Sainte-Cunégonde et l'Orphelinat Catholique. Depuis 1890, plus de trente mille enfants furent instruits dans ces institutions.

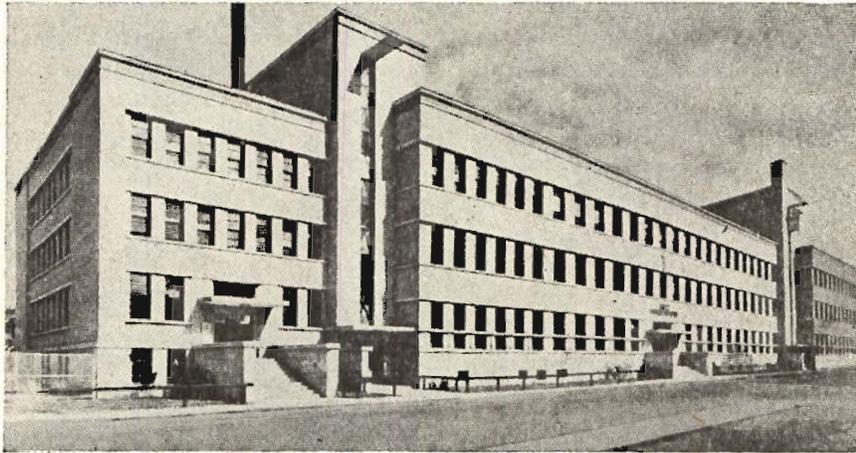
Le bien accompli par la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, pendant ce dernier siècle, est immense. Dans l'impossibilité où nous sommes de rappeler ici l'oeuvre vraiment merveilleuse qui a couronné le zèle et le dévouement de ses chefs qui l'ont si bien organisée et dirigée, nous résumons en deux mots ce qui fait son honneur et sa gloire: fidélité constante aux directives de l'Eglise et accueil empressé à recevoir toute mesure de progrès.

En terminant, quoi dire à cette imposante Commission des Ecoles Catholiques de Montréal pour lui attester notre respect, notre sympathie ou notre reconnaissance?

Au XVI^e siècle, à Venise, dans une fête somptueuse, parmi les accents des choeurs et des fanfares et les souffles d'espérance qui enthousiasmaient la foule, le doge jeta vers la mer une couronne d'immortelles, en adressant ce voeu à l'illustre cité: *Esto perpetua*, "dure toujours!" Nous n'avons pas qualité pour poser un tel geste; mais de nos coeurs montera, unanime et pressante, vers le Fils de Dieu, cette prière: O bon Sauveur, gardez longtemps à la ville de la Vierge, votre Auguste Mère, la Commission scolaire qui l'honore depuis sa fondation! Et gardez-la toujours digne de votre patronage, pour votre gloire et son bonheur!

*Les Soeurs Franciscaines Missionnaires
de l'Immaculée-Conception*

Soeur M.-RENÉE, o.s. f.



ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-DÉFENSE

En 1912, Son Excellence Mgr Paul Bruchési, ayant fait connaissance, dans ses visites "ad limina", avec les Soeurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception dont la Maison-Mère est à Rome, et dans laquelle se trouvaient alors plusieurs sujets canadiens, daigna confier à notre Communauté la mission de l'enseignement aux enfants de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Défense.

Les débuts furent des plus humbles et même très pénibles: pénurie de ressources pécuniaires, local exigü et peu approprié, etc. Des classes provisoires s'ouvrirent dans un ancien magasin, à l'angle des rues Alma et Saint-Zotique. Les RR. PP. Servites de Marie coopérèrent aussi, par leur dévouement, au travail ardu des religieuses. Les innombrables difficultés des premières années furent aplanies, lorsqu'en 1919 la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal prit la direction centrale des écoles de la ville.

Le nombre d'élèves s'accrut graduellement. En 1925, les enfants, garçons et filles, étant au nombre de 967, la Commission scolaire fit bâtir une école. En 1933, elle érigea l'édifice actuel avec résidence attenante pour le

personnel religieux enseignant. Grâce à la générosité de la Commission, cette paroisse possède aujourd'hui l'une des plus belles écoles de la métropole.

L'enseignement est bilingue, depuis la 6^{ième} jusqu'à la 9^{ième} année. Les religieuses travaillent avec zèle à la formation intégrale de leurs élèves, afin que celles-ci puissent poursuivre avec succès et honneur des études supérieures. Plusieurs d'entre elles, d'ailleurs, ont déjà remporté des prix en composition française, en anglais, en dessin et en culture physique.

A l'occasion des fêtes du centenaire de la fondation des Ecoles Catholiques de Montréal, qu'il soit permis à nos sœurs d'exprimer leur profonde gratitude à Messieurs les Commissaires pour leur admirable esprit d'initiative et leur incomparable dévouement à l'oeuvre de la formation de la jeunesse!

Les Filles de la Sagesse



ÉCOLE GÉDÉON-OUIMET

La Congrégation des Filles de la Sagesse ne dirige qu'une école à Montréal, c'est l'école Gédéon-Ouimet située dans la paroisse Saint-Eusèbe-de-Vercueil.

Construite en 1914, elle fut ainsi nommée en l'honneur d'un ancien Premier Ministre qui fut aussi le troisième Surintendant de l'Instruction publique de cette province.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal en confia la direction aux Filles de la Sagesse, Congrégation fondée en France par le Bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort, en l'année 1703.

L'école ouvrit ses portes en novembre 1914 à près de 350 élèves répartis en 6 classes. Dès l'année suivante, il y avait 11 classes.

Jusqu'en 1919, l'école était considérée comme école maternelle et n'admettait des élèves que jusqu'en 4^{ème} année. Ce n'est donc pas la chasse aux diplômes qui stimulait le zèle des maîtresses, mais bien celle des petites âmes des premiers communiant, apostolat bien rude parfois, mais si consolant. Aujourd'hui le cours va jusqu'à la 9^{ème} année inclusivement.

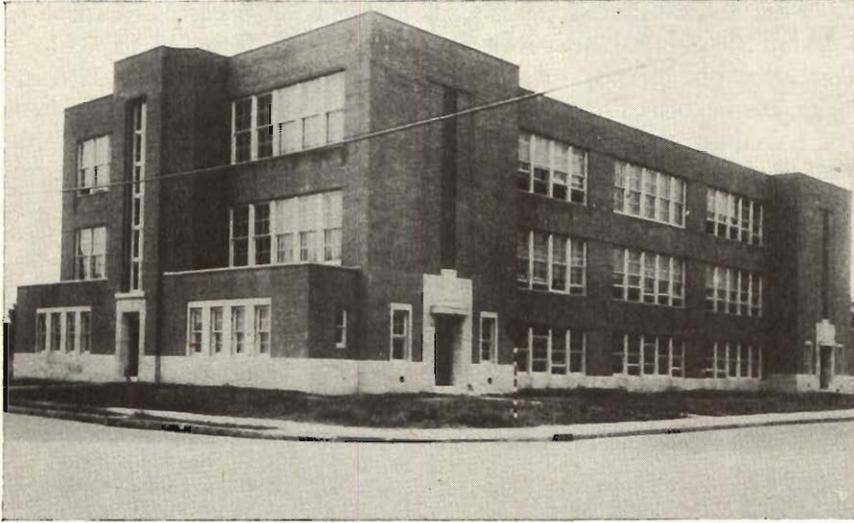
En février 1937, l'Association des Anciennes fut établie et se montrait, dès le début, très généreuse envers les enfants pauvres admis à la première communion.

Dans la petite chapelle des religieuses, en 1939, eut lieu la première réception des Croisées; en 1940, la J.E.C. faisait ses débuts.

Le personnel enseignant à la formation de l'esprit et du cœur des enfants comme but principal.

N.-B. — Avant que fût fondée l'école des infirmes Victor-Doré, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal avait, de 1927 à 1932, confié deux classes à nos Soeurs de l'Hôpital Sainte-Justine.

Les Soeurs de l'Assomption



ÉCOLE CHRIST-ROI

Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet s'honorent de faire partie du personnel enseignant de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, reconnue à bon droit comme l'une des mieux organisées de la province. L'unique école qu'elles dirigent est située au nord de la ville dans la paroisse Christ-Roi.

C'est en 1930, l'année même de l'érection de la paroisse, qu'elles prirent charge de l'école installée dans le sous-sol de l'église paroissiale. Elles y connurent toutes les difficultés d'un local temporaire et primitif, voire les inondations répétées du printemps et de l'automne. Avec patience et courage, elles attendirent des jours meilleurs, soutenues par l'effort sympathique et efficace de la Commission scolaire qui, de progrès en progrès, devait finir par leur offrir la magnifique construction de 1940.

C'est vraiment un "séjour enchanteur" que cette école Christ-Roi: beau site, classes spacieuses, bien éclairées et aménagées. Le programme méthodiquement organisé laisse une place au développement physique des élèves; il pourvoit encore à leur formation technique par l'enseignement des arts domestiques et de la dactylographie; il s'intéresse même à leur culture artistique par des leçons de chant, de solfège auxquelles les religieuses ont bien voulu ajouter des cours spéciaux de musique et de diction. Ces divers avan-

tages sont appréciés de la population à l'esprit large, compréhensif et généreux.

Le personnel enseignant jouit aussi de précieuses faveurs: journées d'étude, conférences, cours d'anglais, de dessin, bibliothèque pédagogique de premier choix.

Nous le disons à la louange de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, l'école Christ-Roi figure avec honneur parmi les écoles du même genre que dirige l'Institut des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Les religieuses qui s'y dévouent ne peuvent que louer la compétence, le bon vouloir, les procédés bienveillants de MM. les Visiteurs et de tous les membres du personnel dirigeant. A l'occasion de ce Centenaire, elles sont heureuses d'offrir à ces distingués dignitaires l'hommage de leur vive satisfaction et de leur collaboration sincère et respectueuse.

Les Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie

Sœur MARIE-DE-GUNHARD, f.m. m.

Comme nous ne faisons pas partie des communautés enseignantes proprement dites, notre participation à la vie de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal se trouve forcément très modeste. Cependant, en qualité de missionnaires, nous avons répondu avec empressement à l'instance demande du R. Père Felicka, O.F.M. Conv., de nous occuper des enfants Slovaques et ce depuis 1934.

Présentement, nous avons deux classes pour ces enfants, dans l'école Saint-Jacques, sous la direction des dévoués Frères des Ecoles chrétiennes. Une soixantaine d'enfants fréquentent habituellement ces classes qui vont de la 1ère à la 4ième année. L'enseignement se fait surtout en slovaque dans les deux premières années, en anglais et en français dans les deux autres.

Nous demandons au bon Dieu de bénir l'admirable oeuvre éducative de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal.

Les Soeurs de Saint-François d'Assise

Sœur ST-LUDOLPHE



ÉCOLE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS

Pour répondre au désir exprimé par feu Son Excellence Mgr Gauthier, les Soeurs de Saint-François d'Assise acceptaient, en 1941, la direction de l'école de la nouvelle paroisse des Saints-Martyrs-Canadiens.

C'est le 3 janvier que Mère Marie du Carmel et les quatre religieuses assignées à la fondation arrivent à Montréal. Le 4 janvier, la nouvelle communauté se rend visiter son champ d'apostolat. Le lendemain de l'Épiphanie, les quatre premières classes s'ouvrent dans le soubassement de l'église et reçoivent de 112 à 115 élèves, garçons et filles.

Les Pères Jésuites qui exerçaient leur zèle ici, avant même l'érection de la paroisse, méritaient d'y continuer leur apostolat. Ce qu'ils font depuis en collaboration avec les religieuses, puisqu'ils y font le catéchisme hebdomadaire.

Grâce au secours d'En-Haut, à l'intérêt du Pasteur de cette paroisse, à l'appui de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, notre école chemine vers le progrès. Ce progrès s'accroîtra davantage si la Commission scolaire gratifie notre paroisse d'une nouvelle école dans un avenir rapproché.

Puissent les Soeurs de Saint-François d'Assise remplir leur rôle assigné par la Providence à Montréal: aider à former des hommes utiles à la Patrie et des élus pour le Ciel.

Les Petites Franciscaines de Marie



ÉCOLE MARIE-ROLLET

La congrégation des Petites Franciscaines de Marie a été fondée à Worcester, Mass., États-Unis, le 12 août 1889. De pieuses jeunes filles, invitées par la grâce à la spiritualité de saint François d'Assise, obtinrent la permission de vivre en communauté, suivant un règlement adapté à la vie franciscaine. Elles portaient l'habit du Tiers-Ordre, se dévouaient surtout auprès des orphelins mais prodiguaient aussi leurs soins aux malades, aux infirmes, prêtaient leur concours à l'enseignement primaire.

Des circonstances providentielles contribuèrent à faire transplanter au Canada la tige naissante. En novembre 1891, M. l'abbé Ambroise Fafard, v. f., curé de la Baie Saint-Paul, obtint quatre des Petites Soeurs de Worcester pour prendre la direction de l'Hospice Sainte-Anne, récemment fondé pour recueillir les vieillards pauvres et abandonnés de sa paroisse.

Notre congrégation compte à Montréal deux écoles sous le contrôle de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal: l'école Madeleine-d'Ailleboust et l'école Marie-Rollet.

Madeline-d'Ailleboust, 3981, rue Masson.

Le 5 septembre 1912, le Révérend Père Amé, franciscain, premier curé de Saint-François-Solano, fait appel à la communauté des Petites Fran-

ciscaines de Marie pour avoir des religieuses à la direction de son école. Cinq de nos Soeurs, répondant aussitôt à la demande, s'établissent dans la paroisse et reçoivent cent-cinquante élèves qu'elles instruisent dans des locaux de fortune. En septembre 1914, nouvelle installation. En effet, nos religieuses et leurs élèves se transportaient dans l'école du Sacré-Coeur-de-Jésus, angle des rues Masson et Charlemagne. Bientôt cette institution passa sous la juridiction de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et prit, en 1931, le nom de Madeleine-d'Ailleboust. En 1946, 12 Petites Franciscaines de Marie, aidées de 2 institutrices laïques, y donnent l'instruction et l'éducation à 334 élèves réparties en 12 classes (de la 1ère à la 9ième année inclusivement).

Marie-Rollet, 6545, 25ième avenue, Rosemont.

Ce sont les commissaires de la Commission scolaire de Saint-François-Solano qui, en 1915, ont fondé l'école Marie-Rollet. Elle portait alors le nom de Saint-Jean-Vianney. Primitivement, l'école fut confiée à des institutrices laïques.

Ce fut en 1919 qu'elle devint propriété de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal et l'année suivante, soit en 1920, les Petites Franciscaines de Marie en prenaient charge. En 1931, l'école reçoit le nom de Marie-Rollet qu'elle porte aujourd'hui.

Cette école, située dans un populeux quartier canadien-français de la métropole, comprend, en 1946, un personnel de 9 religieuses et de 2 maîtresses laïques. 263 élèves, de la 1ère à la 9ième année inclusivement, y reçoivent une instruction pratique et une formation chrétienne.

Une oeuvre d'amour

Thérèse THÉRIAULT



ÉCOLE SUPÉRIEURE SAINT-MARC

L'éducation est une oeuvre d'amour. Oeuvre qui correspond parfaitement à la nature de la femme, à ses aspirations, à son caractère, à sa mission. L'enfant ne sera jamais pour elle un étranger avec lequel il lui faudra lier connaissance. Dès son approche, elle le devine, le reconnaît et lui sourit. Spontanément, elle l'aime.

Comment s'étonner alors que l'enseignement attire, retienne et garde un si grand nombre de femmes? Ainsi, en était-il autrefois. Ainsi, en est-il présentement. Toujours il en sera ainsi.

Bien avant qu'un organisme central ait tracé des cadres scolaires, de petites écoles indépendantes fonctionnent déjà sur l'île de Montréal. Elles naissent ou disparaissent suivant les besoins de l'arrondissement, la fortune des locaux, la collaboration des parents, la persévérance et les succès obtenus par les laïques qui les dirigent ou y enseignent. Ces laïques sont des femmes.

En 1846, lorsque la première Commission scolaire entre en fonction, trois institutrices ont l'honneur d'être choisies sur un total de sept titulaires — dont trois religieuses et un instituteur — qui enseigneront désormais

dans les écoles publiques. *Sophie Godaire, Rosine Poitras et Angéline Dubord*, les toutes premières, traceront la voie aux compagnes qui leur succéderont durant le siècle qui s'ouvre.

Les débuts sont pénibles. Pénibles, indécis et lents. Leur lenteur même peut laisser croire que les écoles sous contrôle ne sont pas de premier ordre. Il n'en est rien cependant. Les institutrices qui y donnent l'enseignement, de l'avis du surintendant des écoles, "sont munies de leur brevet, ont une conduite honorable, font preuve de désintéressement parfait et d'un grand dévouement."

Malgré cet excellent témoignage, après un quart de siècle, la Commission scolaire ne compte encore qu'une trentaine d'institutrices laïques dans les maisons qu'elle contrôle. "L'intention du Bureau, présidé par monsieur Victor Rousselot, sulpicien, étant de confier, autant que possible, l'éducation des jeunes filles aux dames religieuses," les commissaires découragent les demandes en refusant des octrois. Cependant la chronique relate qu'à cette même date onze petites écoles publiques sont confiées à des laïques pendant que les religieuses en dirigent neuf.

Les écoles "du sexe" sont soumises à des règlements sévères. Aucune séance ne s'organise sans la permission de l'autorité épiscopale. Aucun garçon âgé de plus de sept ans — vingt ans plus tard, on dira de dix ans et plus — n'est admis dans les écoles de filles. Mesures disciplinaires, cahiers de classe, contrôle de la fréquentation, examens particuliers et publics donnent aux écoles de 1871 un air quelque peu contemporain.

L'augmentation des classes de filles ne suit pas le rythme d'accroissement des classes de garçons. Ici, lorsque les groupes se multiplient, on retient le services de nouveaux maîtres, pour la plupart, laïques. Des édifices se dressent, les écoles s'organisent, on les meuble convenablement, on les agrandit même. Là, parce qu'on attache beaucoup moins d'importance à l'instruction des filles, on ne juge pas nécessaire d'accorder les mêmes privilèges. Il en sera ainsi pendant des années et des années.

Attente, confiance, espoir et sacrifices pour celles qui rêvaient d'instruire et d'élever, au sens le plus vrai du mot, les petits enfants du MAÎTRE des maîtres. Eclairer des intelligences, former des coeurs et grandir des vies, pour le seul bien et la joie profonde qui en découlent. Non dans un but lucratif, égoïste. Qui oserait en douter après avoir pris connaissance d'une résolution des Commissaires, passée en 1906; "Une allocation sera

accordée aux directrices laïques afin de leur permettre de donner à leurs institutrices ce que les religieuses reçoivent présentement, soit, six dollars vingt-cinq (\$6.25) par élève. Témoignage éloquent du désintéressement des institutrices.

Une pensée plus noble les dirige. Un mobile plus grand les anime. A chaque échec, une vigueur nouvelle les fait se redresser et soutient leur attente. Le temps finit toujours par accomplir son oeuvre. Les causes vraiment dignes, par triompher. Un jour viendra, elles le croient fermement, où les autorités feront à la femme la juste part qui lui revient dans le domaine de l'éducation. Elles se préparent en espérant. Elles espèrent en se préparant.

On doit à la vérité de souligner ici le concours très actif et combien méritoire des communautés religieuses de femmes, dans l'essor qu'elles donnent aux études des personnes "du sexe", vers l'an 1900. Grâce leur en soient rendues! Attitude qui s'impose bientôt à l'attention du public. Attitude qui impose aux autorités, le 27 octobre 1908, la décision suivante: "Que l'éducation des filles devra être mise sur le même pied que l'éducation des garçons, quant à l'efficacité et quant au coût de l'éducation pour les parents."

Une ère de développement s'annonce enfin. Le territoire de la Commission s'accroît d'annexions nombreuses. Les demandes affluent. Des constructions modernes et spacieuses s'élèvent en maints endroits.

En 1910, une première maison, l'académie Marchand, est confiée à des institutrices. Une seconde puis une troisième viennent s'ajouter au tableau; les écoles Garneau, en 1911; Georges-Etienne-Cartier, en 1915. Dans un coin de verdure et d'air pur, une nouvelle paroisse est fondée. Bientôt, une école se dresse à l'ombre du clocher, Saint-Marc, que les autorités offrent aux institutrices en 1917 et qui reçoit son titre officiel d'école supérieure, en 1943. Six ans après, en 1923, les écoles Sainte-Marthe et Saint-Ambroise; St. Agnès Girls, en 1925; puis Saint-Barthélemy, filles, et Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, en 1927, St. Rita's, en 1928, portent à dix les maisons d'enseignement dirigées par des laïques. En 1929, le patrimoine s'enrichit des écoles Dollard-des-Ormeaux, d'Edouard-Charles-Fabre et de Holy Cross Girls, en 1930; de Saint-Gabriel-Lalemant et de Saint-Jean-Berchmans, élém., en 1931; de St. Brendan's Girls, en 1936; enfin, de Sainte-Jeanne-d'Arc, filles, que la Commission actuelle confie aux laïques, en 1944. Cette énumération resterait incomplète si nous n'y ajoutions les six écoles dirigées par des titulaires-responsables ainsi que les cinq classes

ouvertes dans les hôpitaux de Sainte-Justine, Children's Memorial et St-Mary's pour les écoliers malades qui y font un stage prolongé.

Dès 1871, le souci d'initier les fillettes à leur "métier de femme", se manifeste alors que les autorités scolaires permettent l'enseignement de la couture. Cinq ans après, un programme est élaboré et distribué. Preuve évidente de l'intérêt porté aux sciences ménagères, une institutrice reçoit la somme de cinquante dollars (\$50.) pour l'achat d'une machine à coudre et deux cordes de bois pour chauffer sa classe de couture.

Le silence se fait ensuite autour du programme et de l'unique machine à coudre qui continue sa chanson diligente, nous le présumons. Se serait-elle consumée avec la dernière bûche la louable initiative de préparer les fillettes à leur rôle futur? . . . Demi-réveil en 1909 lorsque l'académie Marchand et l'école Garneau, en 1911, reçoivent respectivement une institutrice. Puis, c'est encore le silence jusqu'en 1919-20 alors que cinq boursières vont étudier à l'Ecole Ménagère Provinciale. Les années qui suivent ne sont guère progressives. Enfin, en 1943, jugeant qu'il est opportun d'accorder au problème l'attention qu'il mérite, la présente Commission scolaire crée un poste de directrice d'enseignement ménager et donne un nouvel élan à cette matière. Actuellement, trente-trois institutrices préparent les petites Canadiennes à devenir "plus précieuses que les perles".

L'éducation physique, encore à la période de l'enfance, si l'on considère l'année de ses débuts chez les filles, est cependant en plein épanouissement. Une première tentative, le 13 décembre 1910, reste à l'état embryonnaire. Elle ne prend forme définitive que vingt-sept ans plus tard avec la nomination d'une assistante en Education physique. Organisation délicate et compliquée qui s'effectue dans la joie, la confiance, l'enthousiasme et le dévouement le plus complet. Harmonie de grâce, de souplesse, de santé, de beauté, dont Montréal, à son troisième centenaire, conserve encore le souvenir ému.

Dans l'éducation, les écoles ne sont pas les seuls cadres où évoluent les femmes. Celles-ci occupent certains postes qui touchent de près à l'organisation scolaire, à son histoire, à sa vie, à son rayonnement. Ainsi, à la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, où en 1917, six femmes seulement participent au travail des bureaux de direction, en l'année du Centenaire, il en est cinquante-cinq qui apportent la contribution de leur savoir-faire.

En 1929, on confie à l'une d'entre elles la responsabilité du département des archives. Tâche sérieuse, considérable, essentielle.

Après les archives, les bibliothèques. En particulier la bibliothèque du personnel enseignant qui possède une collection d'environ quinze mille volumes. Ici encore, l'organisation n'est pas une sinécure. Recherches, choix judicieux des livres, classification, contrôle. Et les autorités n'ont jamais éprouvé de regrets d'avoir fait appel en ce domaine à la compétence des femmes.

Le dernier quart de siècle se montre donc favorable à l'élément féminin laïque. Aussi, son nombre augmente dans une proportion, non pas analogue au nombre des écoles et des fonctions distribuées, mais dans une proportion qui dépasse de beaucoup ce nombre. Elles étaient trois institutrices en 1846; trente en 1871; soixante-trois seulement en 1896. En 1921, elles sont environ quatre cents. A son premier Centenaire, la Commission en compte neuf cent quatre-vingt-seize qui dispensent l'enseignement à la jeunesse de la métropole. "Le grain de sénévé a produit un grand arbre" dont les ramifications s'étendent par toute la cité. Elles sont partout, dans presque toutes les écoles, tant religieuses que laïques, tant chez les garçons que chez les filles. Leur influence s'exerce à tous les degrés du cours. Aux bambins timides dont l'intelligence s'ouvre à la lumière comme aux adolescentes désinvoltes, déjà aux prises avec la vie.

Par l'action, par la parole et par les écrits, leur influence couvre un champ plus vaste encore. Elles sont apôtres dans la société où elles aident le prêtre, conférencières dans des réunions où leur exemple entraîne, auteurs de manuels et d'albums en usage dans les écoles de la province. Honneur qui rejaillit sur toute la profession!

"Plus que tous autres, écrit Madeleine Danielou, dans son livre *L'Éducation selon l'Esprit*, ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse doivent être insérés au vif de leur temps, sensibles même à ces mouvements où s'esquisse l'avenir et qui sont précisément ceux auxquels s'intéressera la jeunesse qu'ils élèvent. Ceci suppose qu'on continue de travailler, de lire, qu'on se tient au courant de tout ce qui compte, de toute initiative heureuse, de toute orientation importante des institutions ou de la pensée, en un mot qu'on respire l'air de son temps".

En effet, ne pas rester prisonnières de sa génération, mais prendre contact avec aujourd'hui, afin d'ouvrir bien grandes les fenêtres sur la vie

réelle de l'enfant. N'est-ce pas en vue d'atteindre cette fin que le personnel féminin consacre de nombreux loisirs à l'organisation d'oeuvres diverses? Ligues missionnaires, croisades eucharistiques, congrégations, retraites fermées pour finissantes, jeunesses étudiantes catholiques. Guidisme, chorales, bibliothèques, cercles de jeunes naturalistes, amicales, caisses d'économie, oeuvres de charité, jeux par équipes, séances récréatives, collaboration aux oeuvres paroissiales. Secourisme, quêtes publiques, célébration de fêtes, jours de fierté nationale, etc.

N'est-ce pas afin de répondre aux exigences professionnelles que les institutrices catholiques de Montréal s'imposent de multiples études? Cours de perfectionnement en pédagogie, psychologie, orientation professionnelle, sciences religieuses et sociales, études classiques, bibliothéconomie, culture physique, dessin, tourisme, anglais, etc.

Les cercles d'études n'apportent-ils pas aussi leur modeste tribut? Organisés par districts, au tout début, centralisés par la suite, ils se préoccupent de culture générale, de méthodologie, des difficultés de comportement, des problèmes de l'adolescence, de l'étude de la messe, des encycliques. Toutes questions susceptibles de cultiver le coeur en même temps que l'esprit et dont la bénéficiaire est nécessairement la gent écolière.

L'enfant se tient au niveau moral de celui qui l'instruit. Immense responsabilité. Aussi, chaque année, avec l'approbation des autorités scolaires, un nombre intéressant d'éducatrices chrétiennes suivent des retraites fermées spécialement organisées pour elles. Halte tonifiante où elles vont puiser force et ferveur.

"L'union des maîtres crée une force morale", disait Sa Sainteté Pie XII, lors d'une audience qu'il accordait récemment à des centaines d'éducateurs catholiques. Dès 1907, les institutrices répondent par anticipation à ce voeu exprimé par le Saint Père. Elles se groupent en association, déclarent les mémoires du temps, afin de "perfectionner le sort des institutrices, améliorer leur condition sociale, s'encourager mutuellement à la pratique de la religion et de toutes les vertus qui peuvent contribuer à leur faire remplir leurs devoirs avec honneur pour elles-mêmes et pour la société." Cette association subsiste encore. Son nom a pu changer, ses activités se multiplier, son influence augmenter, elle reste fidèle au principe qui a présidé à son avènement et qui a conduit sa destinée: "S'UNIR POUR MIEUX SERVIR".

L'ÉCOLE CANADIENNE

Servir la cause de l'Église et de la Patrie en développant des intelligences, en guidant des cœurs, en formant des volontés pour l'action, pour la sainteté, pour l'héroïsme. Servir, dans toute la noblesse et la beauté du terme. Tel est l'idéal des neuf cent quatre-vingt-seize institutrices laïques qui ont l'honneur de dispenser l'enseignement au service de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, en cette année 1946.

Elles se sont préparées en espérant. Elles ont espéré en se préparant. Et les autorités les ont jugées dignes d'exercer leur oeuvre d'amour auprès des enfants du ROYAUME.



ÉCOLE SAINT-JEAN-BERCHMANS

Les fêtes commémoratives

LA RÉDACTION

Le Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a donné lieu à deux célébrations distinctes. La première s'est déroulée dans les écoles et les paroisses, le mercredi 22 mai 1946. La direction des études avait fourni, au préalable, à chaque école, des suggestions et des directives générales pour l'organisation et la réussite de la fête. Disons immédiatement que les autorités scolaires n'ont eu qu'à se féliciter d'avoir laissé toute la latitude souhaitable aux directions d'écoles et au personnel enseignant. Principaux, directeurs, directrices, instituteurs et institutrices, efficacement secondés par la bonne volonté des élèves, ont rivalisé de zèle et d'esprit d'initiative pour que la fête fût un plein succès et témoignât aux yeux du public montréalais de l'excellente formation que nos écoles primaires donnent à la population écolière de la métropole. Chacun d'eux a voulu que son école rendît le plus bel hommage possible à la grande institution qui la régit. Le Centenaire offrait une occasion rare et magnifique aux 250 écoles de Montréal de montrer combien elles étaient fières d'appartenir au vaste corps de la Commission scolaire et d'en être les membres vivants, agissants. Nos écoles ont su s'élever à la hauteur de l'occasion qui se présentait.

La deuxième fête qui marqua le Centenaire fut célébrée le jeudi 4 juillet et elle eut pour cadre le parterre et les pelouses qui enrobent l'édifice du siège social de la Commission. Le choix de la date du 4 juillet n'était pas purement arbitraire: elle rappelait un anniversaire intéressant dans les annales de la Commission. En effet, c'est le 4 juillet 1846, aux jours mêmes où notre institution naissait, que les Commissaires de l'époque tinrent leur première assemblée.

La fête comprenait une réception et un goûter dans les jardins. Elle réunissait, autour de tables dressées en plein air, un grand nombre d'invités d'honneur, des membres des autorités scolaires et tout le personnel administratif de nos bureaux. Le dévoilement d'une plaque commémorative constituait l'événement marquant de la fête et, aux réjouissances éphémères par leur nature, ajoutait le signe d'un témoignage durable.

Afin d'en conserver le souvenir dans ce numéro de "L'école canadienne", consacré au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, nous rappellerons brièvement ici les grandes lignes de la fête du 22 mai et de la fête du 4 juillet.

Le mercredi 22 mai 1946

La célébration du Centenaire dans les écoles n'a pas été une simple improvisation. Elle a été préparée avec soin. Chacun a apporté aux prépa-

ratifs un allant, une bonne volonté et un esprit d'initiative qui montrent bien que la Commission et ses écoles composent une grande famille dont les membres sont profondément unis entre eux par des sentiments d'affection et de compréhension mutuelles. Cette grande famille, unie de coeur et d'esprit, fêta la mère! Mère d'un âge vénérable et toujours jeune, pourtant!

Dans notre organisation sociale, la vie de l'école ne saurait se séparer de la vie de la paroisse. Avec l'église, l'école est une des pierres angulaires de l'institution paroissiale. On sait quelle place capitale la formation morale tient dans la formation générale de l'enfant. Or, toute la formation morale se fonde sur les principes religieux, trouve son sens dans la foi, dans la croyance religieuse. Sur quoi reposerait une morale qui repousserait la religion? La foi commande et justifie le respect de la morale. Nos écoles ont donc voulu, dès le début de la journée du 22 mai, manifester solennellement l'importance qu'elles attachent à la vie religieuse de leurs élèves. La fête célébrée par les écoles a débuté, dans chaque paroisse, par une grand-messe ou une messe basse. Le curé ou un vicaire officiait. Les autorités de l'école, le personnel enseignant et les élèves assistaient à cette messe d'action de grâces. Ainsi, la journée s'ouvrait, comme il convient à des chrétiens catholiques, par un acte de piété. L'école reconnaissait par ce geste public, posé au matin de la fête, les inappréciables bienfaits qu'elle doit à la religion, symbolisée par l'église paroissiale.

A la suite de la messe, la manifestation dans les écoles se prolongea toute la journée. Elle revêtit deux formes bien propres à illustrer la formation complète que reçoivent les élèves: séances littéraires, musicales et artistiques; séances de culture physique et de gymnastique. Les autorités scolaires et les parents étaient expressément priés d'assister à ces séances qui se déroulèrent dans l'avant-midi, dans l'après-midi et même dans la soirée. Partout les assistances furent nombreuses. Ajoutons que la belle tenue, la distinction du langage, l'aisance dans tous les genres d'exercices, le savoir et l'esprit dont firent preuve les écoliers et les écolières, édifièrent les spectateurs et furent pour les parents un sujet de légitime satisfaction. Ceux-ci purent constater sur place que la Commission, les autorités scolaires et le personnel enseignant n'épargnent ni leur temps ni leur labeur ni leur dévouement lorsqu'il s'agit d'instruire les enfants, de les éduquer, de veiller à leur bien-être, de leur assurer les conditions les plus favorables possibles à un développement équilibré de toutes leurs facultés spirituelles et corporelles. Comme l'arbre se juge à ses fruits, une discipline scolaire et une méthode pédagogique doivent se juger à la qualité des élèves qu'elles forment.

Le programme de la célébration du Centenaire dans les écoles était aussi riche que varié: chants, saynètes, récitations, sketch, exercices divers de culture physique, voilà autant d'éléments qui composèrent la manifestation du 22 mai et qui permirent de voir à l'oeuvre les garçons et les filles de nos écoles. Nous avons assisté nous-mêmes à quelques séances et nous

avons rencontré nombre d'autres personnes qui s'étaient rendues dans différentes écoles. Les témoignages sont unanimes et corroborent pleinement nos propres impressions: nos élèves, des plus jeunes aux plus âgés, reçoivent une préparation qui les munit des meilleures armes pour la vie. L'école leur inculque de clairs et solides principes religieux qui forgent l'armature du caractère et guident la conscience: elle leur donne une instruction adaptée à notre milieu et à notre époque: instruction qui forcément sacrifie les connaissances de pur luxe pour s'en tenir aux exigences pratiques, indispensables à l'homme qui veut gagner honorablement sa vie; quant à l'éducation, l'école poursuit et complète chez l'enfant l'oeuvre commencée dans la famille: elle surveille et corrige son langage, son maintien, elle développe en lui la politesse et le savoir-vivre qu'il importe de garder dans toutes les circonstances: elle s'efforce de lui enseigner, dans la mesure du possible, le tact, la délicatesse du coeur, l'altruisme et le civisme. La fête du 22 mai dans les écoles a permis de voir à quel point la Commission et son personnel enseignant réussissent la tâche difficile de l'instruction et de l'éducation des enfants. Les démonstrations de culture physique, données dans les cours d'écoles, ont montré quel juste souci nos éducateurs portent à la santé, à la vigueur et à la grâce corporelles de la jeunesse de la métropole.

Notons enfin que les écoles, pour marquer nettement aux yeux de tous qu'elles fêtaient le Centenaire de la Commission, se sont ornées et égayées de gracieuses décorations de tout genre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Durant une semaine, il était impossible de passer devant une école sans songer à la célébration du Centenaire. Ces jolies décorations des écoles disséminées sur tout le territoire de la ville de Montréal n'ont pas manqué d'attirer l'attention du public. Et, à cette occasion, il est certain que nombre de citoyens ont réfléchi de nouveau sur le problème de l'éducation, sur son intérêt toujours actuel, sur son importance vitale. Félicitons les écoles d'avoir fait honneur à notre grande institution d'enseignement et d'avoir su prouver aux parents qu'elles sont dignes de leur entière confiance, aux contribuables qu'ils ne font pas d'inutiles sacrifices d'argent.

Le jeudi 4 juillet 1946

Azur net, soleil éclatant, chaleur estivale heureusement tempérée par une agréable brise. Journée de juillet idéale pour une fête en plein air! Le vénérable édifice de pierre grise où réside le siège social de la Commission s'est paré et comme gracieusement enveloppé de décorations variées aux couleurs fraîches et gaies. Les drapeaux flottent au vent, les guirlandes de toile multicolore festonnent la façade, décrivent leurs jolies courbes sous les fenêtres. Au centre de l'immeuble, au-dessus du portail gothique un chiffre 100 monumental, tout composé de pivoines, évoque le Centenaire de la Commission et rappelle le sens de la fête qu'on célèbre aujourd'hui. Depuis quelques jours, de puissants projecteurs électriques, disposés sur la pelouse et

dans la verdure, concentrent leurs feux, dès la nuit tombée, sur l'édifice et l'auréolent de vives clartés. De la rue Sainte-Catherine ou de la rue Ontario, la maison, richement décorée et doucement lumineuse, offre un aspect magnifique. En plein centre de la ville, le regard du passant nocturne est attiré, séduit par ce bouquet de lumières au coeur des grands arbres à demi perdus dans l'ombre . . .

Comme les écoles avaient déjà célébré le Centenaire, la fête du 4 juillet concernait surtout la Commission proprement dite et le personnel des bureaux.

Le matin à 9 heures, il y eut messe célébrée par le chanoine Drouin, Commissaire, dans la chapelle du Sacré-Coeur de l'église Notre-Dame. Le Président général, les chefs de services et les employés, bref, tout le personnel de nos bureaux assistait à cette messe d'action de grâces.

A l'issue de la messe, le personnel en groupe fut photographié devant l'édifice du siège social de la Commission. Les excellentes photos d'Albert Dumas conserveront non seulement le vivant souvenir de notre personnel administratif en 1946 mais aussi le souvenir exact de l'immeuble décoré pour le Centenaire.

A 4 heures de l'après-midi avaient lieu dans nos jardins la réception et le goûter officiels. Lorsque tous les invités, messieurs et dames au nombre de plus de trois cents, furent assis autour des tables disposées sur la pelouse, le coup d'oeil d'ensemble était des plus charmants. Les claires toilettes des dames et des demoiselles se mêlaient agréablement à la verdure: nos jardins s'étaient, comme par enchantement, enrichi de fleurs éclatantes et mobiles! Au cours de la fête, une atmosphère de sympathie et de distinction régna. Un orchestre égaya le goûter d'une musique de choix.

Des représentants du Gouvernement provincial et du Conseil de l'Instruction publique, des délégués de l'Archevêché et de la Ville de Montréal, des personnalités du monde de l'éducation, d'anciens Commissaires et les Commissaires actuels avaient répondu à l'invitation de la Commission et rehaussaient la fête de leur présence. Les autorités religieuses et civiles de la province et de la métropole, et plusieurs citoyens distingués, témoignaient ainsi de leur estime pour notre institution et pour l'oeuvre éducative qu'elle accomplit.

La cérémonie même qui couronnait la fête et lui donnait sa signification était des plus simples: bref discours du Président général, puis dévoilement d'une plaque de bronze qui, posée dans le hall de l'édifice, rappellera la mémoire du Centenaire.

Nous reproduisons ci-dessous *in extenso* le discours de M. le Président. Cette allocution souligne en termes clairs et justes la raison d'être d'une journée comme celle d'aujourd'hui.

Discours du Président général

M. Alfred Fervac-Larose

“Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Notre joie est vive et profonde de vous voir en ce moment parmi nous! En acceptant gracieusement notre invitation, vous avez tenu à reconnaître l'importance d'une institution publique qui, depuis cent ans, se dévoue sans défaillance à l'instruction, à l'éducation, à la formation complète des enfants de Montréal.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal est tout particulièrement heureuse de vous recevoir aujourd'hui, dans ce site privilégié qu'occupe l'immeuble où réside son siège social. Il n'est pas donné à tous les corps publics, dont les bureaux sont situés en plein cœur de Montréal, d'être entourés des charmes et des grâces d'un beau jardin. Notre vieil édifice gothique aux pierres patinées et dont l'architecture nous reporte vers les siècles de paix, notre maison s'élève sur une butte au milieu même d'une précieuse couronne de grands arbres, d'arbustes décoratifs, de fraîches fleurs et de moelleux gazon. C'est par contraste avec la pierre, la brique et le béton qui l'enserrent que notre jardin prend son charmant relief. C'est un peu la fraîche oasis dans le désert minéral. Un jardin n'est-il pas plus beau et plus émouvant d'ouvrir sa douce perspective au sein même des dures constructions de la cité populeuse?

La Commission scolaire se félicite donc, aujourd'hui, de son site exceptionnel, puisqu'il lui permet de donner une fête en plein air et d'accueillir dans un décor invitant les personnalités distinguées qui ont eu l'amabilité de nous honorer de leur présence.

En ma qualité de Président général de notre grande institution, c'est pour moi le plus agréable des devoirs de saluer les représentants des autorités religieuses de notre diocèse et ceux des autorités civiles de la province et de la métropole, qui ont voulu marquer, en se joignant à nous, quel prix ils attachent au Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal. Les membres du clergé et les laïques se sont unis en l'honneur d'une institution qui, dans un bel esprit de fraternité, fait appel aussi bien à la participation des maîtres religieux qu'à celle des maîtres laïques pour le plus grand bien de notre jeunesse écolière.

Notre Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a été établie en 1846. La première année, les Archives nous apprennent qu'elle comptait environ 298 élèves! Maintenant, elle n'en compte pas moins de 100,000. Si la comparaison de ces deux chiffres témoigne de l'essor prodigieux de la métropole en l'espace du dernier siècle, elle affirme aussi, avec une irréfutable éloquence, que la Commission scolaire a suivi, étape par étape, le développement de notre grande ville et qu'elle a su faire face à tous les besoins d'enseignement primaire qui surgissaient avec l'accroissement de population.

En 1846, sept maîtres dont une dame de la Congrégation, une dame de la Providence, une dame du Bon Pasteur, un instituteur laïque, M. H.-L. Sharing et trois institutrices laïques, Mlles Godaire, Poitras et Dubord suffisaient aux 298 élèves de la Commission naissante.

En 1946, le personnel enseignant comprend 3,841 membres, religieux et laïques, hommes et femmes.

Il suffit de mettre en regard de tels chiffres pour mesurer d'un coup d'oeil la longueur de la route parcourue. La vie enseignante de notre Commission se partage entre l'élément religieux et l'élément laïque. Cet enseignement donné conjointement par des religieux et des laïques se montre, à l'expérience, une formule des plus heureuses: il entraîne, sous la domination d'un sentiment de fraternité chrétienne, une noble émulation professionnelle dont la formation des élèves bénéficie au plus haut point.

Depuis sa lointaine fondation — un siècle, c'est une période importante dans la vie d'un peuple qui n'en compte que trois d'existence — depuis son établissement, dis-je, la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal n'a pas cessé d'agrandir son territoire. Si, aujourd'hui elle ne règne pas sur l'île entière, du moins est-il exact de dire qu'elle enrobe notre ville: au sud son territoire est limité par le fleuve; au nord, par la Rivière des Prairies; à l'est et à l'ouest, il s'étend jusqu'à la banlieue, jusqu'aux municipalités indépendantes de la nôtre. Le cœur de la Commission bat à l'unisson du cœur de la Cité.

Au cours des cent dernières années, des écoles de plus en plus considérables et imposantes, favorisées de tout le confort moderne, se sont multipliées sur tous les points du territoire de la Commission où le besoin d'un édifice scolaire se faisait sentir. Ces édifices consacrés à l'enseignement primaire des jeunes Montréalais s'élèvent aujourd'hui au nombre de 230. Qu'elle est loin l'obscur période des commencements où la Commission ne comptait pas une seule véritable école et devait prier les maîtres qu'elle engageait de fournir des locaux de fortune, leur propre maison, aux écoliers et écolières!

Les programmes d'études et les disciplines pédagogiques ont progressé fidèlement avec l'expansion matérielle de la Commission. Les programmes ont voulu répondre point par point aux exigences de l'heure, particulières à notre milieu: la discipline de l'école s'est inspirée des découvertes éprouvées de la pédagogie ancienne et a reçu, avec une sage prudence et sous bénéfice d'examen, les découvertes de la pédagogie la plus récente. Programmes d'études et discipline scolaire ont toujours eu pour centres de direction la foi chrétienne et catholique, un patriotisme large et sain.

De remarquables initiatives ont enrichi les disciplines pédagogiques et contribué à fournir une meilleure instruction, une formation plus riche à l'enfant. Il y a eu la fondation des écoles primaires supérieures qui mar-

quaient un progrès d'importance dans notre enseignement; les matières spécialisées: le dessin, le solfège, les travaux manuels, la langue seconde, l'art ménager et bien d'autres, ont été organisées sur une base solide et confiées à des spécialistes. L'enseignement rationnel de la culture physique est venu compléter la formatoin du caractère et de l'esprit.

Pour diriger une entreprise dont le budget se chiffre par millions et le personnel par milliers, il faut un organisme administratif fort et éveillé. Ici même, au siège social de la Commission, quatre grands services et de nombreux services auxiliaires ont été soigneusement établis à cette fin, sous la direction du Président général et de mes collègues, MM. les Commissaires.

Mesdames, Messieurs, je ne vous ai donné qu'un aperçu sommaire de l'histoire et de la vie de notre institution. Je veux surtout vous souhaiter la plus cordiale bienvenue parmi nous, à l'occasion de la célébration du Centenaire de la Commission.

L'historique détaillé de notre institution et le fonctionnement de son administration actuelle, vous les trouverez dans le numéro-souvenir que notre revue pédagogique *L'ÉCOLE CANADIENNE* consacrera au Centenaire. Le distingué historien M. l'abbé Adélarde Desrosiers a accepté avec empressement la tâche d'écrire cet historique. C'est une "marge d'histoire" de vif intérêt et qui, en plus de conserver le souvenir de notre institution, ne saurait manquer de servir les historiens futurs de notre ville. Lorsque les fêtes de la célébration seront passées et que leur relief commencera à s'embrumer en votre mémoire, le numéro-souvenir de *L'ÉCOLE CANADIENNE* prendra la valeur d'un document vivant, d'un témoignage durable. Il vous apportera de précieux renseignements sur la vie de La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, vie indissolublement liée à la vie de la Métropole.

I wish, at this point, to extend a cordial welcome to our English-speaking guests. We are particularly happy to welcome our colleagues of the Protestant Board, the Principal and Vice-Chancellor of McGill and other distinguished representatives of the English-Speaking population of Montreal. Their presence brings to the fore our common aim of making Canada richer with better educated Canadians. We are glad and proud also to remark that we have never felt burdened with the tuition of the English-Speaking Catholic minority. Its members find under our School Board the same facilities as those accorded the overwhelmingly greater French majority.

La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a désiré qu'un second témoignage, une plaque commémorative en bronze, conservât pour les générations futures le souvenir de son Centenaire. Cette plaque se dresse ici même, à quelques pas de notre immeuble. Je prierais respectueusement

M. le Secrétaire de la province de la dévoiler et de souligner par ce geste le commencement, sous d'heureux auspices, d'un siècle nouveau pour la grande institution montréalaise d'enseignement que nous fêtons aujourd'hui."

* * *

Sur l'invitation du Président général, l'honorable Omer Côté dévoile la plaque commémorative et, à son tour, prend la parole. Le jeune Secrétaire provincial ne manque ni d'esprit ni de feu. La cause de l'éducation lui tient particulièrement à coeur. Son éloquence nette et vigoureuse lui permet d'exprimer parfaitement ce qu'il pense et ce qu'il ressent, de s'enthousiasmer et d'émouvoir son auditoire sans cependant sacrifier le fond substantiel du discours à sa forme imagée et brillante. Il sut profiter de l'occasion qui lui était offerte pour rendre un émouvant hommage à tous ceux qui, chez nous, clercs et laïques, hommes et femmes, se sont dépensés sans réserve (et ceci depuis les débuts de la colonie) à l'éducation de nos fils et de nos filles. Il signala particulièrement l'oeuvre féconde accomplie en ce domaine par les Messieurs de Saint-Sulpice et les Dames de la Congrégation. Il souligna également, comme il était juste, la générosité pécuniaire de l'Etat provincial à l'égard de tous les organismes d'enseignement de quelque degré qu'ils soient. Enfin, il attira l'attention de l'auditoire sur l'efficacité pour le bien qu'apporte, dans toutes les branches de l'organisation sociale, la collaboration intime entre l'Eglise et l'Etat. L'allocution, aussi sensée que chaleureuse, de l'honorable Omer Côté, a été, pour nous tous qui nous dévouons au progrès de l'éducation, un réconfort et une incitation à faire mieux encore, si possible, dans l'avenir.

Un vin d'honneur suivit les discours. La fête se prolongea, aimable, animée, pleine de cordialité. Aux ombres naissantes du crépuscule, des invités circulaient et causaient encore dans nos beaux jardins baignés par la fraîcheur et la lumière adouci du soir.

La fête du 4 juillet aura contribué non seulement à souligner le Centenaire de la Commission de façon officielle mais bien à créer de nouvelles relations et à resserrer des liens précieux entre notre personnel et le monde de l'extérieur. Des conversations et des propos échangés ne pourront que naître des bienfaits pour l'oeuvre fondamentale de la formation de la jeunesse montréalaise. La Commission des Ecoles Catholiques de Montréal entre dans son deuxième siècle sous les heureux auspices d'une fête hautement expressive et en tous points réussie!



LE PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION

1846



1946

LE IV JUILLET MCMXLVI LA
COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES
DE MONTREAL A CELEBRE LE
CENTENAIRE DE SA FONDATION

ON JULY THE IV MCMXLVI THE
MONTREAL CATHOLIC SCHOOL
COMMISSION CELEBRATED THE
CENTENARY OF ITS FOUNDATION

COMMISSAIRES

COMMISSIONERS

1846

A-F. TRUTEAU, V.G. CHANOINE
PRESIDENT - CHAIRMAN

F-A-M. DE CHARBONNELL, P.S.S. ALBERT FURNISS
P-L. LETOURNEUX PIERRE BEAUBIEN

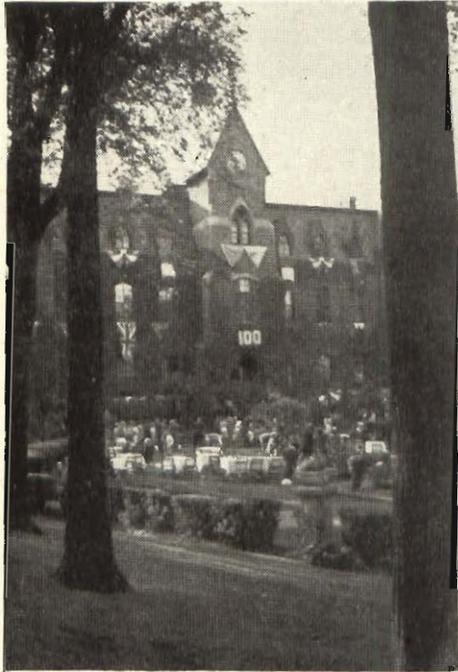
J-U. BEAUDRY

1946

ALFRED F. LAROSE
PRESIDENT GENERAL - GENERAL CHAIRMAN.

JEAN-JULIEN PERRAULT EMMETT J. McMANAMY
RAOUL DROUIN, CHANOINE PAUL-EMILE COURSOUL, CURE
MARTIN P. REID, PARISH PRIEST OMER BARRIERE
VICTOR-E. LAMBERT HUGH E. O'DONNELL, K.C.

LA PLAQUE COMMÉMORATIVE



SOUVENIRS DE LA FÊTE DU JEUDI, 4 JUILLET 1946

Evocations



Notre vieux Plateau

Lucien LAPOINTE¹

(1929 - 1932)

Des anciens. Oui, nous sommes devenus des anciens. Dans notre temps, quand nous fréquentons le vieux Plateau, les anciens de cette vénérable institution nous paraissent si âgés, si vieux, si loin de nous, que jamais,

¹ L'un de nos anciens élèves. M. Lucien Lapointe, a fréquenté l'un et l'autre Plateau. Nous nous souvenons qu'il avait la nostalgie de la vénérable institution de la rue Sainte-Catherine. Ce sentiment, sûrement que tous les anciens le partagent. A l'occasion du Centenaire de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, qui, maintenant, occupe tout l'espace de la vieille école, nous avons demandé à ce jeune ancien les souvenirs qu'elle lui rappelle. Ce court article mettra une note de fraîcheur et de poésie.

pensions-nous, un jour, on nous appellerait aussi des anciens. Inconscients de notre jeunesse, nous espérions la conserver éternellement. Et si, à cette époque, nous parlions d'avenir, de "plus tard", nous oublions que chaque jour qui fuit nous enlève un peu de notre richesse, que chaque année qui disparaît précipite dans le gouffre du passé, une à une, nos plus folles espérances. Mais comme tout cela était loin, tellement loin!

Pour les enfants, les grands-parents sont nés grands-pères et grand-mères, ils ont toujours été tels que les enfants les voient. N'ayant pas la notion du temps, les enfants ne peuvent imaginer que leurs grands-parents furent jeunes autrefois et qu'ils ont vieilli. Nous, nous étions des enfants, nous nous croyions immuables, nous étions fixés à jamais dans le Temps. L'Histoire n'était qu'un sujet d'étude de plus, un récit agrémenté de faits d'armes héroïques, intéressants à lire, mais sans grandes conséquences, puisque pour nous, enfants, notre vie n'appartenait pas au Temps. Depuis, nous avons appris à faire la mise au point nécessaire, même que nous savons un peu faire le point dans l'existence.

* * *

L'écolier de jadis, devenu à son tour un ancien, quand il regarde "le vieux château au haut de la colline", les murs familiers d'autrefois, le beau jardin, a une tout autre perspective. Le passé, le présent, l'avenir, naguère confondus, sont maintenant distincts. Mais l'époque du vieux Plateau lui apparaît encore toute récente.

Au hasard des rencontres, quand des anciens revoient leurs camarades, les souvenirs du bon vieux temps prennent toujours la place la plus importante de la conversation. Ce ne sont alors que des: "Te souviens-tu?", "Te rappelles-tu?". Avec quelle joie nous évoquons nos bons coups mais, surtout, nos mauvais coups!

Tout change! Les élèves du Plateau d'aujourd'hui n'entrent plus par la rue Ontario. Une construction moderne, dans les jardins Lafontaine, les accueille maintenant. Sans doute, ceux qui la fréquentent et qui deviendront à leur tour des anciens comme nous, trouveront plus tard un certain charme à revoir leur école, sise comme la nôtre dans un décor de verdure. Mais pour nous du vieux Plateau, rien ne vaudra jamais ces murs de pierre chargés d'ans et de souvenirs, les vignes grimpantes qui les adoucissent et les soulignent par endroits, les cheminées "vieille France", le toit orné de fer forgé, la tour avec son horloge et sa retraite favorable à nos espiègleries. Pour les anciens, la vieille école garde tant de souvenirs!

* * *

Quand on songe au vieux Plateau, on ne peut oublier le dernier principal de cette maison, M. J.-P. Labarre. Sa bonhomie particulière, la façon paternelle avec laquelle il nous traitait l'avaient fait surnommer le "Père Labarre". Monsieur Labarre ne l'ignorait point et ne s'en offusquait pas. Il savait bien que c'était là notre façon à nous de lui témoigner notre affectueuse confiance. L'amitié, la bienveillance, la sympathie que M. Labarre prodiguait à tous ses élèves en avaient fait notre allié, presque notre "complice". Les ennuis, même les heurts qu'il savait nous éviter, nous le faisaient considérer à juste titre comme un bon papa. M. Labarre était moqueur. Il aimait bien quelquefois se payer notre tête. Qui ne se rappelle les "colles" qu'il posait quand il visitait ses classes, les ruses qu'il employait pour nous surprendre et déjouer, ses questions apparemment innocentes? Son air malicieux, le contentement qui pétillait dans ses yeux disaient assez le plaisir qu'il éprouvait à nous taquiner. J'ai dit que M. Labarre était rusé. C'était un vrai Normand. On s'en rendait compte surtout quand il s'agissait de nous rappeler à l'ordre. Nous sortions penauds de ces entrevues. Mais son habile diplomatie avait toujours raison de nos faiblesses. Les cas les plus difficiles n'avaient pas de secrets pour lui. M. Labarre nous rabaisait parfois le caquet mais il savait aussitôt écarter de notre cœur la rancune qui aurait pu y germer; la leçon servait, elle n'était jamais trop amère.

* * *

Nombreux ceux parmi les anciens du Plateau qui occupent aujourd'hui des situations enviabiles. Leurs succès dans les différentes carrières de l'activité humaine, ils les doivent à cette école primaire supérieure confiée à des maîtres dévoués, riches d'un savoir étendu et d'une profonde expérience. Il est certain que la culture dispensée par le Plateau à ses élèves a été le facteur nécessaire, l'arme décisive de leur réussite. Beaucoup d'entre nous se souviendront des paroles d'un ancien professeur, devenu par la suite le directeur de "L'école canadienne", M. René Guénette. "On est riche, disait-il, de ce que l'on sait mais pauvre de ce que l'on ignore." Certes je n'ai pas la prétention orgueilleuse de penser tout connaître et même de savoir beaucoup. Mais combien les anciens du Plateau seraient plus démunis, si un sort malheureux les avait privés des avantages de la formation que donne cette école réputée et dont ils reconnaissent aujourd'hui la très grande efficacité dans la lutte pour la vie!

* * *

En hommage à tous les professeurs du Plateau qui ont fait de nous quelque chose de mieux que ce que nous étions auparavant, qu'ils me permettent, en mon nom personnel, au nom de tous les anciens et de notre distingué président, M. Roméo Delcourt, de leur offrir nos sentiments de profonde estime et de respectueuse reconnaissance.



UN COIN DE LA BIBLIOTHÈQUE DES INSTITUTEURS



UNE BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

L'École et ses collaborateurs

Le rôle de l'École primaire

Roland VINETTE

Est-il vraiment nécessaire, après des siècles et même des millénaires d'existence, que l'École primaire se demande quel est son rôle? Si l'on en juge par les nombreuses discussions sur le sujet, une telle question est pour le moins fort opportune. Il y a quelques années, le Département de l'Instruction publique demandait à toutes les personnes et à tous les groupes intéressés aux problèmes de l'éducation de répondre à une question semblable. On se souvient que les réponses affluèrent et fort diverses pour ne pas dire divergentes. On devrait pourtant rencontrer, sur un sujet d'une importance aussi capitale, la plus parfaite unanimité chez tous les intéressés, c'est-à-dire, en l'occurrence, chez tous les éducateurs de tous les milieux et à tous les niveaux de notre organisation scolaire.

En effet, des vues nettes et précises sur la fin ou le rôle de l'École primaire sont indispensables à tous ceux qui, de près ou de loin, ont quelque rapport avec cette institution. Le choix et la formation des maîtres, le programme et les manuels, les méthodes d'enseignement et de formation sont autant de moyens d'atteindre les fins de l'école. Or, il est évident que tous ces moyens et bien d'autres ne seront adéquats que s'ils sont organisés et employés par des personnes qui possèdent des idées bien claires sur la fin à laquelle ils doivent être orientés.

Nous essayerons donc, après bien d'autres, de préciser le rôle de l'École primaire. Pour ne pas entrer dans des considérations qui nous obligeraient à déborder les cadres d'un court article, nous nous limiterons à l'École primaire élémentaire.

A part quelques extrémistes en mal d'originalité, tous s'accordent à reconnaître à l'École primaire élémentaire une double fin: l'instruction et la formation de l'enfant. Sans doute, il existe de nombreuses divergences de vues quant à l'importance relative de ces deux fins, mais, sauf de rares exceptions, ces divergences sont peu considérables et sans conséquences dans la pratique. Nous acceptons donc cette double fonction de l'École primaire élémentaire, et, pour ne pas nous battre contre des moulins à vent, nous nous dispenserons de démontrer la nécessité de l'une et de l'autre pour nous contenter de préciser en quelques lignes quelle instruction et quelle éducation l'École élémentaire doit donner.

L'École primaire élémentaire s'adresse à des enfants de six à treize ans environ. Elle devra donc n'enseigner que ce qui est à la portée des enfants de cet âge. Tout ce qui les dépasse doit être impitoyablement renvoyé à plus tard. Cette règle vaut d'ailleurs non seulement pour le cours lui-même

mais pour chacune des années du cours. En attendant de pouvoir opérer une discrimination certaine entre ce que des enfants de six à treize ans peuvent comprendre et ce qu'ils ne peuvent pas comprendre, utilisons le mieux possible les jugements plus ou moins fondés de l'expérience. Plus nous nous inspirerons de ce principe, moins il y aura d'échecs et les enfants pousseront plus avant leurs études.

Une seconde caractéristique de l'École primaire élémentaire, c'est qu'elle reçoit tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine et quelle que soit leur orientation future. Si l'instruction donnée à l'École élémentaire doit être élémentaire parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit être générale parce qu'elle s'adresse à tous les enfants. Les besoins communs à tous, à ceux qui quitteront l'école à la fin du cours élémentaire comme à ceux qui continueront ailleurs seront, compte tenu des exigences imposées par des circonstances de temps et de lieu, le critère qui devra déterminer l'étendue du programme d'instruction. Tout le reste, ce qui est besoin de spécialistes ou d'hommes cultivés, doit être reporté à plus tard.

Ces besoins fondamentaux sont assez faciles à énumérer. Au premier rang, dans une école catholique, viennent les grandes vérités de la religion et les lois de la morale. Puis, les règles de l'hygiène; la langue maternelle, parlée d'abord, puis lue et écrite; l'arithmétique élémentaire et quelques notions d'histoire et de géographie. Il nous est malheureusement impossible, faute d'espace, de préciser et de justifier la place qui doit être faite à chacune de ces matières. Disons simplement qu'elle doit correspondre au besoin que tout enfant doit avoir de chacune d'elles.

Est-ce à dire que toutes les autres matières doivent être bannies de l'École élémentaire? Pas nécessairement. Mais, comme elles ne répondent pas à des besoins universels, elles ne devraient pas être imposées à tous indistinctement. Ou bien ces matières sont des éléments d'une culture supérieure et alors elles doivent être laissées à ceux qui peuvent aspirer à un certain niveau de culture, ou bien elles sont des éléments de spécialisation et elles doivent être réservées aux futurs spécialistes.

En parlant de l'instruction d'abord, nous n'avons fait qu'imiter, sans y penser, tous les auteurs. Il est en effet curieux de constater que tous traitent de l'instruction avant de passer à l'éducation. Cela vient probablement de ce que celle-là est une fonction exclusive à l'école et qu'elle est nécessaire à l'éducation sous tous ses aspects. Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas voulu insinuer par là que l'instruction doit passer avant l'éducation. Celle-ci doit jouir, à notre avis, de la primauté que lui confère l'importance de son rôle dans le succès de la vie temporelle et dans l'obtention du salut éternel.

L'École élémentaire doit donc former l'enfant. Parce qu'elle s'adresse à tous, elle doit viser à donner une formation générale; parce qu'elle s'adresse à des enfants, elle doit viser à donner une formation élémentaire.

Cette formation sera générale si elle tend à éduquer tout l'homme. L'individu: son corps, son intelligence, sa volonté; l'être social: le père de famille, le membre d'un état, d'une nationalité, de la société; enfin, l'être religieux, le chrétien. Elle sera élémentaire, en ce sens qu'un enfant de douze ou treize ans ne peut recevoir une formation achevée dans l'un ou l'autre de ces domaines. Il s'agit tout au plus d'une initiation que la vie ou des études plus poussées viendront parfaire. Cependant, dès l'École élémentaire, l'enfant doit apprendre qu'il a en lui plus d'une vie et qu'il doit les développer toutes s'il ne veut pas demeurer un homme incomplet.

Ce ne sont pas là des idées neuves mais bien des vérités élémentaires éternellement vraies. Il est bon de se les rappeler, surtout lorsque l'on veut faire une mise au point, une réadaptation des moyens dont l'École primaire dispose pour poursuivre son but.

Le rôle de l'École primaire est d'une importance qu'on ne peut exagérer. Elle seule s'adresse à tous les enfants, et cela, à une période des plus précieuses de leur vie. Ceux pour qui elle est la seule école lui demandent une préparation adéquate à la vie, et, toutes les autres écoles, secondaires ou spéciales, ont les yeux tournés vers elle. Elle est la pierre angulaire de toute la structure éducationnelle d'un pays, ses assises fondamentales. On ne peut l'entourer de trop de soins ni la confier à des hommes de trop de valeur.



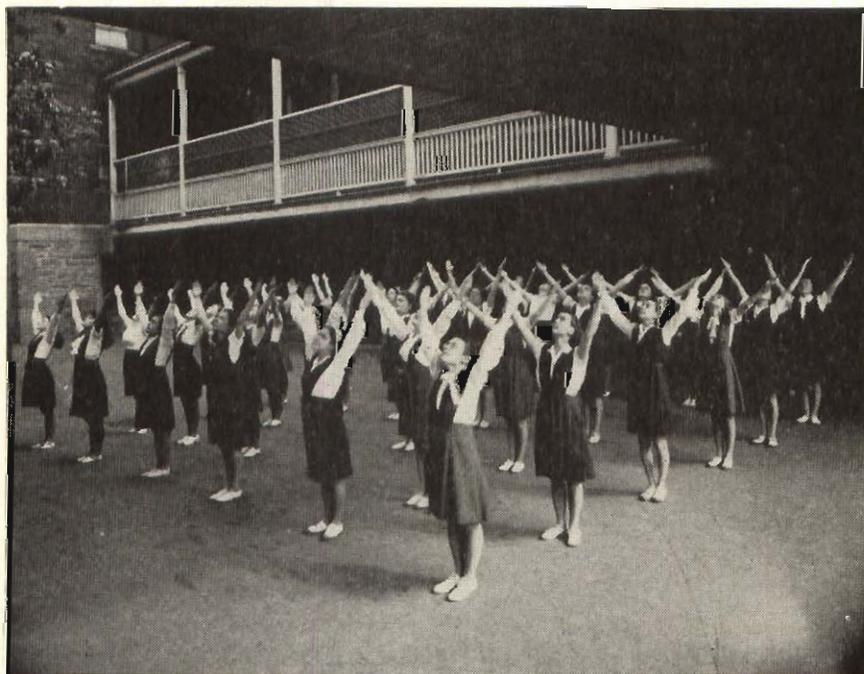
UN ATELIER DE TRAVAUX MANUELS



UN ATELIER DE DESSIN



UNE SALLE D'ART CULINAIRE



UNE LEÇON DE CULTURE PHYSIQUE

La Famille et l'École

Joseph DANSEREAU

Un même objet rapproche la famille et l'école: l'enfant; une même fin requiert leur action: son développement.

La famille, à qui l'enfant appartient, est en premier lieu responsable de l'élever. Elle délègue à l'école une partie de ses droits. Certes l'Eglise, de par sa mission surnaturelle et pour le bien des âmes, et l'Etat, en vue du bien général, peuvent et doivent s'intéresser à l'enfant, chrétien et futur citoyen, intervenir en sa faveur et participer à l'organisation de l'école; mais la saine sociologie reconnaît la primauté naturelle qui dans l'éducation revient à la famille.

C'est à la lumière de ces faits et de ces principes qu'il importe de considérer les relations qui doivent normalement s'établir entre la famille et l'école.

La famille, une fois l'enfant inscrit à l'école, n'abandonne pas l'oeuvre de l'éducation, ne s'en désintéresse pas. Elle a trouvé de l'aide, mais une aide qui ne supprime pas son rôle propre, qui vient le compléter.

L'école ne saurait se croire indépendante de la famille. L'enfant ne lui est pas donné mais confié. Les exigences de la vie contemporaine, par suite du progrès matériel et de l'évolution sociale, font que l'école est devenue nécessaire, indispensable: on compterait en effet si peu de parents qui auraient le temps et la capacité de départir à leurs enfants la formation intégrale. Collaboratrice irremplaçable, l'école n'en demeure pas moins une succursale, un élargissement de la famille, même si, en des cas d'exception malheureusement trop nombreux, elle est appelée, parfois, avec d'autres institutions, à tenir lieu de la famille, à neutraliser même son atmosphère défavorable ou à y soustraire les enfants.

L'action de la famille et de l'école n'admet pas de divergences: on imagine les malaises, les conflits qui en résulteraient; on imagine surtout le trouble, le doute, l'insécurité qui bouleverseraient l'enfant, champ de bataille de deux autorités; l'anarchie, l'indifférence ou le mépris qui s'introduiraient en lui; en un mot l'éducation écartelée, tragique qui rendrait impossible l'évolution calme, toute d'une venue, grâce à quoi il passe progressivement de l'enfance à l'âge adulte.

Une action simplement parallèle de la famille et de l'école entraînerait des inconvénients. La famille a besoin de savoir ce que donne l'école et comment elle le donne, ce qu'elle exige et pourquoi elle l'exige. Cette dernière encourrait bien des risques, si elle ignorait la mentalité que la famille,

au milieu des mille et une circonstances particulières où se déroule la vie de ses membres, crée à l'enfant devenu écolier.

Une action concertée s'impose donc. Les parents s'appliqueront à connaître les prérogatives et les demandes de l'école, à les endosser. Ils en inspireront le respect à l'écolier, lui faciliteront sa tâche, lui ménageront les conditions familiales qui permettent à l'influence scolaire de le pénétrer, d'éveiller et d'épanouir toutes ses facultés. Les maîtres situeront l'enfant dans son milieu familial. Si ce milieu est défavorable, ils s'efforceront, en toute charité, patience et délicatesse, de supputer, de faire entrer en ligne de compte et de prévenir, si possible, les répercussions de l'hérédité, de la pauvreté, de la maladie, des travers et des vices.

L'enfant n'existe pas pour la famille, encore moins pour l'école. C'est la famille et l'école qui existent pour lui, tenues de s'entendre, de se consulter, de coordonner leurs efforts afin de l'élever. Elles ont l'incomparable honneur de préparer en lui l'avenir; mais lui, il est l'avenir et, pour lui, elles s'imposent tous les sacrifices, même ceux dont dépendent l'entente et la collaboration qui doivent marquer leurs relations dans l'accomplissement d'une œuvre commune.

C'est donc une unanimité d'amour, de dévouement et de directives qui assure l'éducation, surtout au moment où l'enfant, cire vierge selon la vieille image, reçoit, absorbe et conserve sans être encore en mesure de faire la part des choses.

Il convient de rappeler, en cette année de son Centenaire, que la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal a toujours visé, dans le respect de la famille, au meilleur rendement de ses écoles.

On pourrait citer à foison les mesures qui furent le point de départ de progrès précieux: conditions de plus en plus exigeantes pour l'engagement et les promotions de son personnel enseignant; ouverture de cours de perfectionnement pour ce même personnel; classement rationnel des élèves; remplacement des méthodes désuètes par des méthodes nouvelles, fruits de la psychologie et de l'expérience; uniformisation et choix des manuels; établissement des cours de travaux manuels et d'enseignement ménager, théorie et pratique; spécialisation de l'enseignement du dessin; ouverture des classes primaires supérieures; ouverture des classes auxiliaires pour les sous-doués; systématisation du contrôle des absences; campagnes auprès des parents et des élèves en faveur des cours complémentaire et supérieur afin d'augmenter de plus en plus la moyenne des années de scolarité; ententes avec les services municipaux et gouvernementaux en vue de mieux faire apprendre et pratiquer les choses relatives à l'hygiène et à la santé; organisation d'un service social qui s'occupe des élèves pauvres et de qui relève, entre autres choses, la distribution gratuite du lait; préparation de concours périodiques qui lui fournissent, à elle de même qu'au personnel enseignant, des

points de repère et motivent des ajustements utiles; construction, aménagement, entretien et amélioration des écoles, etc., etc.

C'est là le côté technique de l'action de la Commission; c'est l'acquittement de la tâche scolaire; c'est la poursuite du but spécifique de l'école.

Moins visible apparaît peut-être le souci de la Commission de maintenir entre les parents, d'une part, et les membres de son personnel, d'autre part, les relations nécessaires, facteurs plus difficilement saisissables de l'oeuvre de l'éducation à cause du tact et de la charitable discrétion qui doivent le plus souvent en être les caractéristiques.

De nombreux textes prouveraient la reconnaissance par la Commission de la primauté familiale, sa volonté d'étendre et d'harmoniser les relations entre parents et éducateurs. Les procès-verbaux, qui contiennent ses décisions, attestent qu'elle ne s'est jamais départie de cette ligne de conduite. Les journaux publient régulièrement les comptes rendus de ses réunions.

Qu'il suffise de citer quelques documents. La Circulaire générale, compilation d'un certain nombre de règlements, de directives et d'explications concernant l'organisation pédagogique, disciplinaire et administrative des écoles primaires élémentaires, primaires complémentaires et primaires supérieures, est mise entre les mains de tous les membres du personnel enseignant, comme un vade-mecum, "un coutumier, toujours à la portée de la main, rapidement secourable, au milieu des mille et un problèmes de l'éducation des élèves et de l'administration des écoles."

Cette circulaire fut publiée intégralement dans le numéro de "L'école canadienne" du mois de janvier 1945.

L'une des pages préliminaires, page 201, incite les instituteurs et les institutrices à se rappeler que la famille est le point de départ de l'éducation:

"L'élève fait déjà partie intégrante de la société familiale et de la société scolaire, et, sans être un citoyen proprement dit, participe à la vie de la société tout court, vie civile, vie nationale, voire vie professionnelle.

"Il y a pour l'enfant, devenu écolier, une obligation de même nature, sinon aussi impérative, que celle qui lie à leurs occupations professionnelles, à leur devoir d'état, son père, sa mère, ses grands frères et ses grandes soeurs, et, en général, tous les adultes. Un parallèle de bon aloi le lui fera comprendre: pendant que ces adultes s'attachent à leur besogne, par goût ou par raison, et cherchent à la parfaire, le petit garçon et la petite fille s'initient, l'un à son *métier d'homme*, l'autre à son *métier de femme*, et le pratiquent dans les milieux où ils évoluent. C'est là leur contribution présente au bien de la société, leur façon de récompenser ceux qui les aiment, les soutiennent et les forment, le gage du plein rendement de leur vie d'adultes et de leur réussite professionnelle plus tard. C'est là leur devoir d'état."

L'article 7 — RELATIONS AVEC LES PARENTS — se lit ainsi, à la page 209 :

“Les parents qui jugent à propos de se rendre à l'école au sujet de leurs enfants doivent toujours s'adresser au directeur de l'école. Il les reçoit avec politesse et leur fournit tous les renseignements désirés. Il enquête au sujet des plaintes qu'ils forment contre la discipline ou l'enseignement ou à l'endroit du personnel. Il met tout en oeuvre pour gagner leur confiance et travailler avec eux dans la plus étroite collaboration.”

L'article 11, page 211, énumère les devoirs généraux des instituteurs et des institutrices; en voici le dernier paragraphe :

“Il est essentiel pour l'institutrice et l'instituteur de connaître le tempérament, le caractère, les talents et, au besoin, les conditions familiales et sociales de chacun des enfants.”

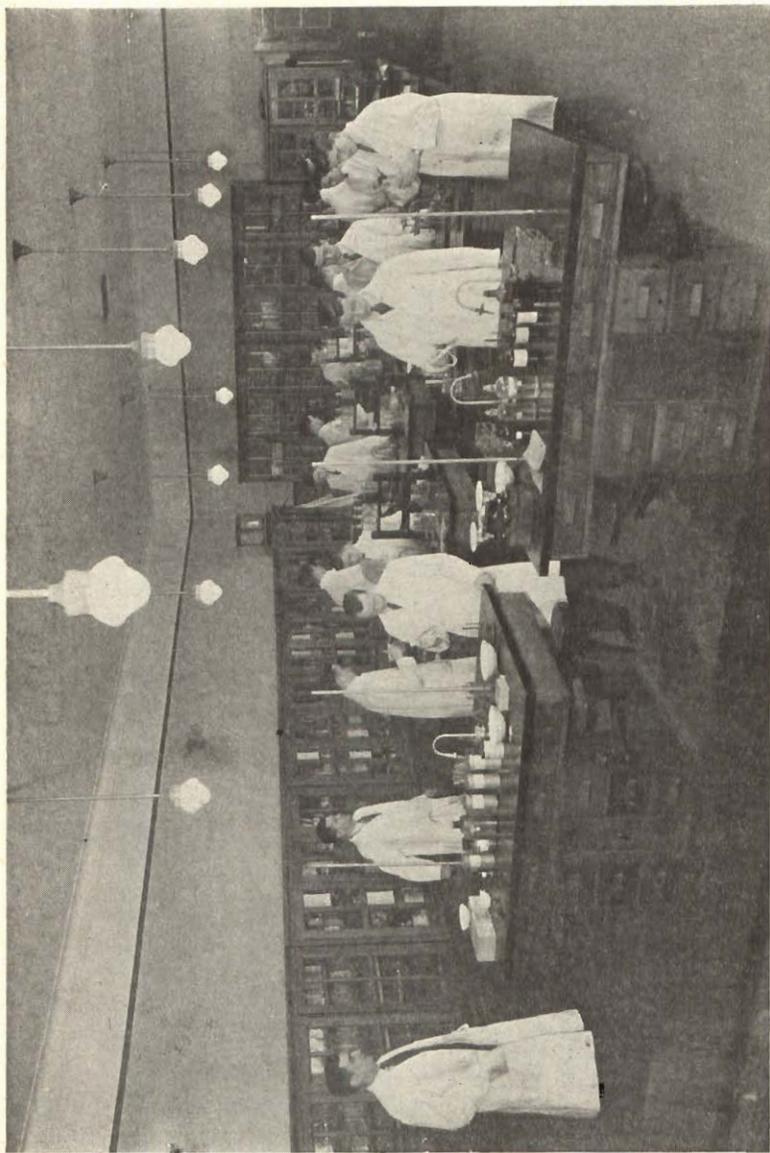
Le bulletin de l'élève, qui renseigne périodiquement la famille sur la vie scolaire des enfants, contient en page frontispice l'avis suivant :

“Les parents se tiendront en relation avec l'école afin de collaborer plus efficacement à l'instruction et à l'éducation de leur enfant.”

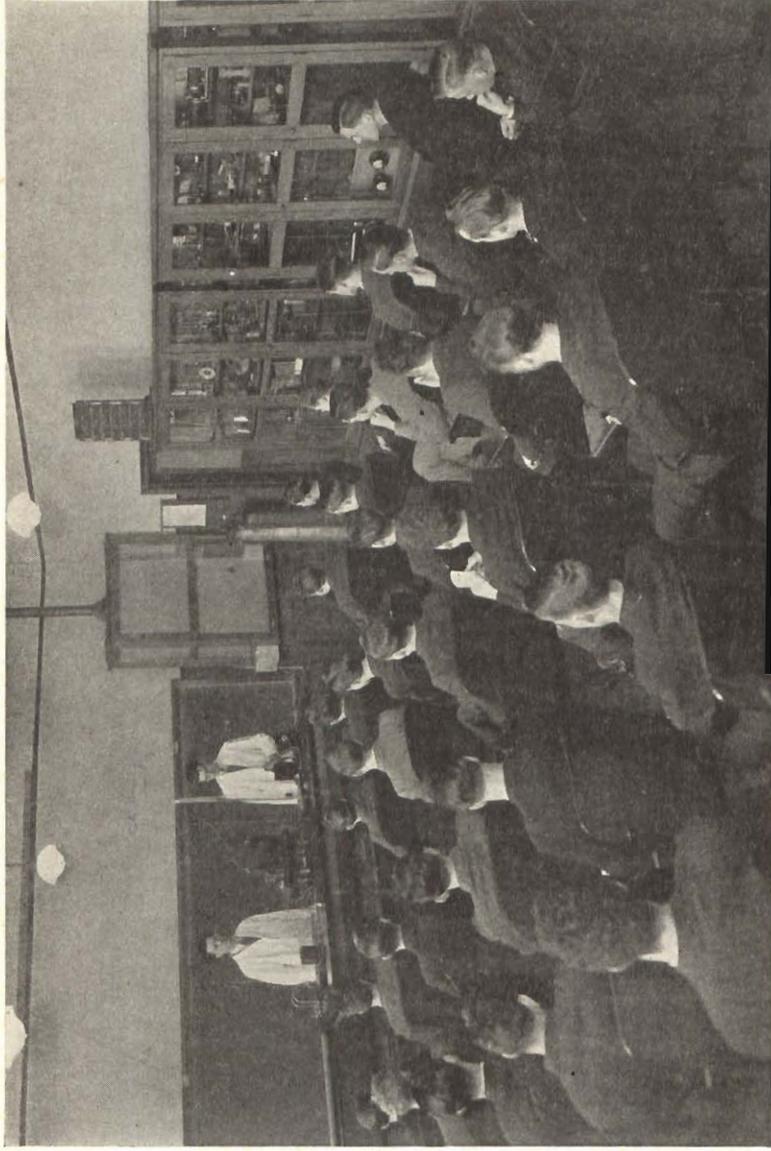
La Commission n'a pas tardé à découvrir le bien qui découlera de l'attention de plus en plus éveillée que la famille porte à l'école et qui se manifeste par la fondation de groupements paroissiaux ou régionaux de parents.

Des réunions conjointes de parents et d'instituteurs ont fait naître les meilleurs espoirs. La Commission entend procéder avec prudence: la précipitation peut toujours compromettre les mouvements les plus désirables ou les fausser.

Il faut souvent un effort de réflexion pour s'attacher à ce qui est fondamental: le brouhaha quotidien et les vaines apparences attirent si souvent l'attention. Il convient donc, en ce Centenaire, de s'arrêter au rôle primordial de la famille et de l'école, source de toute vie sociale, hiérarchisées par leurs fins propres, mais liées par une même vocation; fidèles à des traditions religieuses et nationales indiscutables (c'est-à-dire à l'essence de ces traditions non à des formes accidentelles et transitoires); tendues vers un progrès constant, mais bien compris.



UNE CLASSE DE CHIMIE



UNE CLASSE DE PHYSIQUE

Ce que l'Église apporte à l'École

L'abbé Irénée LUSSIER

Ce que l'Église apporte à l'école? Exactement ce que les Maritain cherchaient en vain dans les écoles de France qui ne vivaient pas de l'esprit de l'Église; et, les Maritain le confessent, ces écoles les ont conduits tous deux "aux portes de la mort". C'est que, malgré l'excellence de leurs dons intellectuels, ils ne comprenaient pas la vie, et, de plus en plus bouleversés par ses énigmes, vivre leur devenait d'un poids insupportable.

Comme ils sont heureux les petits enfants de nos écoles! Dans la lumière de leur foi, ils se savent en route vers le ciel; ils connaissent le pourquoi de leur séjour sur terre. Tant il est vrai que la sagesse d'ici-bas, à elle seule, n'engendre souvent que ténèbres et désespoir, tandis que la sagesse d'En-Haut apporte l'espérance et la paix. Comment donc?

L'homme qui, en pratique, n'abdique pas sa condition d'être raisonnable mais s'arrête quelquefois pour "réfléchir dans son coeur", celui-là comprend qu'il faut, pour vivre dignement une vie d'être intelligent, une règle de conduite. Mais, à quelle règle se soumettre si aucune ne s'appuie sur l'absolu, si chacune, au contraire, a la caducité du temps et change au caprice des humains? L'esprit ne connaît de repos que dans la certitude de posséder le vrai. Quand, tiraillé de doutes sur les questions essentielles, il perd l'espoir d'en sortir, l'esprit se détruit lui-même; c'est la mort volontaire ou la folie. Et par ailleurs, à quoi bon vivre, si, au milieu de la matière qui m'environne, je n'ai sur elle d'autre supériorité que le malheur de savoir que je suis, comme elle, matière, sans plus! Pour aimer la vie, pour supporter ses misères, les miennes et celles de tous ceux qui m'entourent, il me faut quelque chose de plus qu'elle-même, quelque chose qui la dépasse, qui me grandisse à mes propres yeux, en remplissant mon présent par d'autres perspectives d'avenir que la hantise du terme certain de mes joies terrestres, si j'en ai.

Or, l'Église me met dans un courant de vie qui me transforme moi-même; elle m'apporte la joie même dans mes peines, parce qu'elle m'enseigne à faire de toutes mes actions, de toutes mes pensées, de tous mes sentiments, une semence d'éternité. Elle m'explique tout, le passé, le présent et l'avenir dans ma dépendance de Dieu même; elle me dit que tous mes efforts doivent tendre à retourner d'où je viens, mais enrichi des trésors impérissables accumulés durant mon pèlerinage sur terre. Je viens de Dieu; mes jours, dans tous leurs moindres détails, sont une prière à l'Éternel; avec la grâce divine, j'en dois faire du divin. Quant à mon prochain, il est quelque chose de moi-même, étant quelque chose du grand tout dont nous sommes les membres: le Corps mystique du Christ. Je dois l'aimer, ce prochain, comme moi-même.

Comment dès lors être indifférent à ses misères, puisqu'il est mon frère? Je me perds en le perdant, mais je me sauve en le sauvant.

C'est cette science de la vie qui lui donne toute sa valeur. Elle seule peut apporter la tranquillité à notre esprit. Du même coup, elle satisfait notre désir de grandeur et elle explique notre sentiment de petitesse. Grandeur avec et par Dieu, petitesse dans notre isolement.

L'Eglise donne aux éducateurs chrétiens la fierté d'une mission incomparable: celle de révéler l'homme à l'homme, c'est-à-dire de révéler à l'homme qu'il participe au divin. Et quand, avec l'âge, grandit chez les élèves le besoin de savoir, le besoin de comprendre, c'est au maître chrétien qu'appartiennent par excellence les réponses qui donnent à l'esprit les lumières qui font le salut personnel et qui remplissent le coeur d'une ferveur qui fait le salut du prochain.

Fondateur de l'avenir en donnant aux générations montantes le Christ qui est la Voie, la Vérité, la Vie, le maître chrétien qui veut être fidèle à sa mission, sincère avec lui-même et loyal envers les jeunes qu'on lui confie, sent peser sur lui l'heureuse obligation d'être un modèle faisant éloquemment preuve de la vérité de ce qu'il affirme. Il est de l'essence même de la profession de maître chrétien de tendre à la perfection de vie, à la réalisation parfaite de la personnalité dans la sainteté. La suréminence d'une telle tâche, la profonde dignité d'une telle profession, c'est à l'Eglise qu'on les doit.

Le maître veut-il savoir comment aimer ceux dont il a la charge? Qu'il regarde le grand Maître! Qui a plus aimé les petits enfants que Notre-Seigneur lui-même? Qui a su mieux les attirer, s'en faire plus aimer? Apprenons de lui à être bons. Écoutons-le quand il nous les propose comme modèles de sagesse, c'est-à-dire quand il nous exhorte à devenir, par volonté personnelle, ce qu'ils sont par bonté naturelle et par ignorance du mal. Et surtout, surtout, que les menaces par lesquelles il protège leur vertu nous rappellent constamment le respect que nous devons à leur candeur, à leur pureté, à leur innocence!

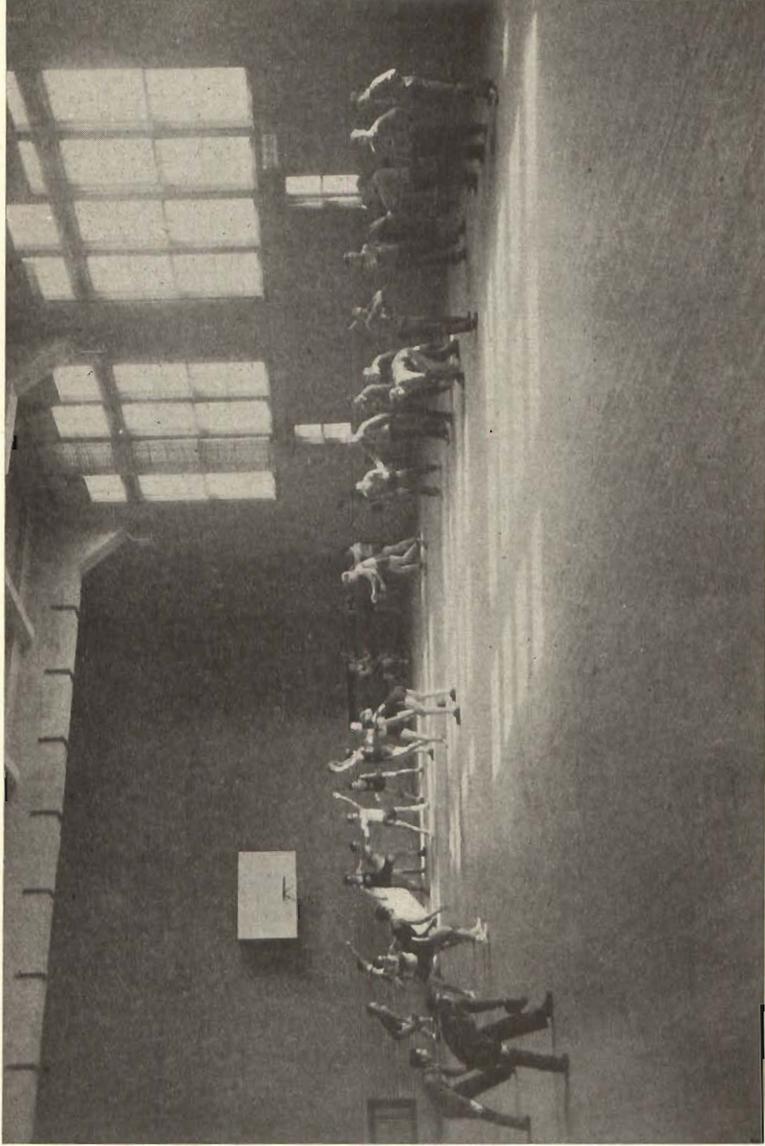
Que la vie de l'Eglise mette l'école catholique à un rang tout à fait exceptionnel dans le monde de l'éducation, certains faits le prouvent bien dans des pays où le sectarisme oppose farouchement l'école laïque et l'école religieuse. Il est courant, en France, de trouver dans les écoles catholiques les fils de ceux-là même qui adhèrent à une politique antireligieuse. Illogisme qui est un témoignage.

La philosophie qui lui donne sa physionomie propre rend-elle l'école catholique exempte de tout reproche? Qui oserait le prétendre? Mais il est de sagesse élémentaire de ne pas vouloir sacrifier l'essentiel pour améliorer le secondaire; l'un n'est pas nécessaire à l'autre. D'ailleurs, il est du devoir des maîtres catholiques de mettre leur école au premier rang à quelque point de vue que ce soit.

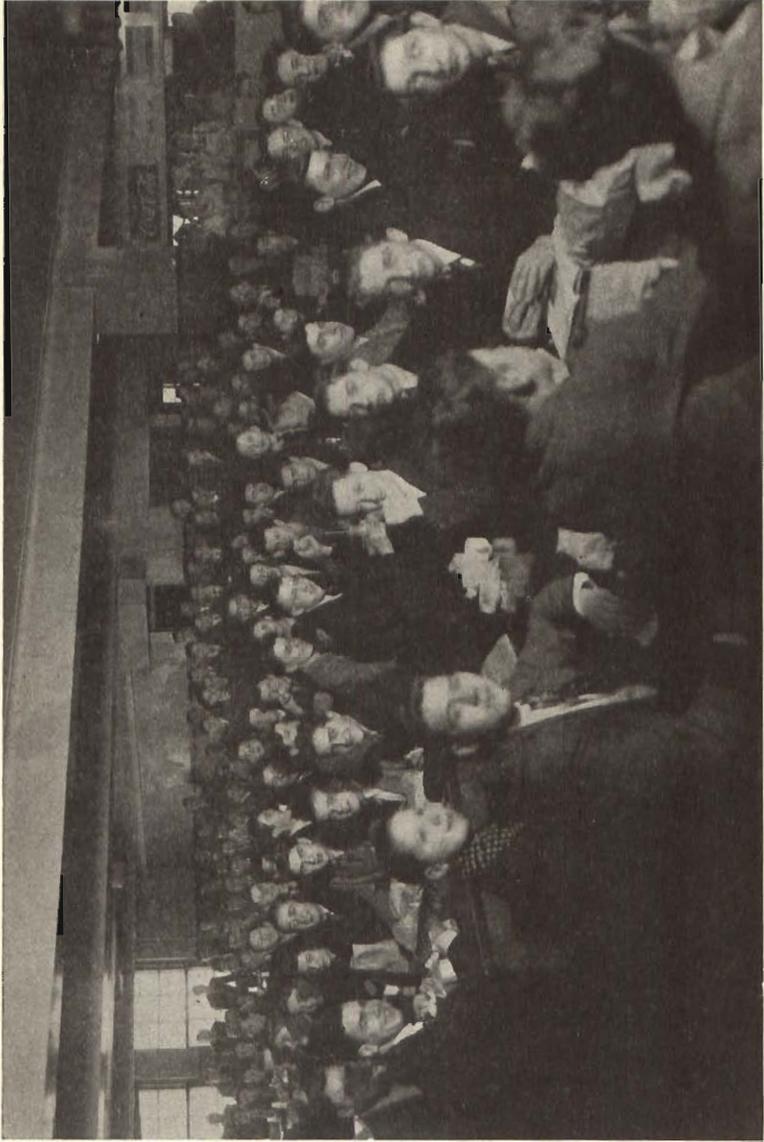
Il faut savoir distinguer principes et applications, distinguer surtout doctrine et techniques. Les techniques, en elles-mêmes, n'ont pas de religion; la plupart du temps, elles ne se rattachent par aucun lien essentiel à la doctrine qui en propose l'emploi. L'école catholique se doit d'être prudente avant de préconiser des réformes, mais elle se doit aussi d'être aux aguets de ce qu'il y a de meilleur pour le faire sien. Elle n'a pas à transformer sa doctrine pour devenir moderne; son devoir est de manifester sa vitalité en insufflant son esprit au bon qu'elle trouve ailleurs. Le bien, d'où qu'il vienne, est toujours le bien.

Notre école tient donc à la pensée de l'Eglise comme à sa vie propre. Annexe de la maison de Dieu, elle en est devenue partie tellement intégrante que l'une ne peut plus exister sans l'autre. Le pape Pie XI, en 1937, l'a dit avec éloquence: "Si nous avions à choisir entre une église et une bonne école paroissiale, nous nous trouverions fort embarrassés. Sans doute, on devrait dire: d'abord l'église; mais il y a d'autres considérations qui feraient préférer l'école parce que c'est l'école qui enseigne le chemin de l'église, c'est l'école qui enseigne ce que c'est que l'Eglise".

Nous nous rendons donc des services vitaux. L'Eglise ne peut se passer de l'école. L'école, qui veut être source de vraie lumière et inspiratrice d'un idéal qui satisfasse à nos aspirations les plus hautes, ne peut se passer de l'Eglise. Chez nous jusqu'à ces jours, grâce à Dieu, l'Eglise et l'école ont été présentes l'une à l'autre: présentes par la pensée, présentes par la collaboration des personnes. Du haut en bas de notre organisation scolaire, l'Eglise règne parce que l'on demande sa lumière et sa vie. La société que nous formons ainsi, hommes d'église et hommes d'école, n'a pas beaucoup, chez nous, à lutter contre des ennemis voisins qui en voudraient à l'aspect religieux de nos maisons. L'absence du danger immédiat nous force moins qu'ailleurs à nous serrer les coudes; l'ennemi nous ferait sentir la nécessité de notre mutuel concours. Prenons garde que ce bienfait d'une paix relative ne nous amène à dépenser notre énergie à nous chercher noise, comme si nous nous embarrassions les uns les autres. Que personne ne sème la zizanie! Ne sommes-nous pas tous des hommes de bien? Et puisque, pour rester ce que nous voulons être, nous ne pouvons pas nous passer les uns des autres, prenons garde de miner notre propre maison en contribuant le moins possible à l'ébranlement de la maison du voisin. Aimons-nous. Aidons-nous. Des éducateurs sincères ne travaillent ni pour le passé ni pour le présent, ils travaillent pour l'avenir, et l'avenir, ce n'est pas nous, ce sont ceux qui attendent tout de nous. Pour eux, à la tâche, pas pour nous! C'est le meilleur moyen d'arriver tous, sûrement, au présent éternel pour lequel l'Eglise fait travailler l'école.



UN GYMNASE



UNE CAFÉTÉRIA

L'École et la Cité

Jean-Marie MORIN

Si les parents ont des devoirs envers l'École, la Cité a aussi ses devoirs envers elle, devoirs de portée plus générale et dont dépend, sinon l'existence même de l'École, du moins son efficacité. L'École ne peut être considérée comme un des services de la Cité, à côté des services d'hygiène, de protection, de voirie, etc.; sa fin transcende la fin de ces divers services. L'École lui est subordonnée en autant que la Cité agit à titre d'intermédiaire entre elle et les parents.

La société civile doit permettre à l'École, par tous les moyens possibles, de lui former de bons citoyens. Ces moyens sont d'ordre moral et matériel. Pour accomplir sa mission, l'École a besoin d'abord, pour elle, de considération; pour les enfants qui lui sont confiés, de protection et d'un *climat* social qui ne contredise pas l'enseignement qu'elle dispense. Matériellement, l'École est à la merci de la Cité; c'est celle-ci qui peut seule lui procurer ce dont elle a besoin sous ce rapport.

Qu'est-ce que, du point de vue matériel, l'École est en droit d'attendre de la société civile? Avant tout, un local, un immeuble conforme aux exigences de l'éducation. L'école, parce que destinée à abriter des êtres en état de croissance et qui ne pourront s'épanouir que s'ils sont protégés avec soin, doit être salubre. A la salubrité, il faut ajouter la sécurité et un certain bien-être sans lequel l'esprit ne peut se donner entièrement à l'effort qui lui est demandé. Eclairage, acoustique, aération, température, meubles et matériel scolaire appropriés sont des conditions matérielles qui contribuent au succès de l'enseignement. L'esthétique non plus ne doit pas être négligée. L'école est le second foyer de l'enfant. Il ne faut pas que ce foyer soit rébarbatif. Autrement, l'enfant s'y sentira comme en prison, et un écolier triste est ordinairement un triste écolier. C'est pourquoi une école sans salle de récréation et sans cour compromet non seulement la santé mais l'avancement intellectuel de l'enfant. Donc, premier devoir pour la Cité, construire de belles et confortables écoles, adaptées aux besoins de l'enseignement.

L'école, c'est le cadre, l'élément passif. Il reste à lui donner une âme: un personnel compétent. Trop souvent, il arrive que l'autorité civile, imbuë du libéralisme économique dont la loi est celle de l'offre et de la demande, ait pour unique préoccupation de recruter des maîtres au prix le plus bas. Les différends survenus un peu partout dans la province, depuis quelques années, ont mis en lumière cette attitude à courte vue. Aux demandes justes et raisonnables des instituteurs on objectait la pénurie d'argent, le taux déjà élevé de la taxe scolaire, quand on ne contestait pas le bien-fondé de leurs

réclamations. Pendant un certain temps, alors que les emplois se faisaient rares et que les candidats à l'enseignement étaient nombreux, l'instituteur devait accepter sans mot dire ce qu'on lui offrait ou renoncer à la carrière. A notre connaissance, l'autorité civile, malheureusement, ne s'est pas toujours souciée des moyens à prendre pour aider les commissions scolaires à attirer et garder les meilleurs sujets, afin d'élever le niveau du personnel enseignant. Il n'est donc pas étonnant que plus de quarante pour cent des diplômés de nos écoles normales ne soient pas dans l'enseignement.

Le devoir de la Cité envers l'instituteur ne s'arrête pas à lui donner un traitement équitable. La Cité n'a pas eu jusqu'ici, pour l'École et ses maîtres, la considération qu'ils méritent. Parce que pendant longtemps l'école avait été l'affaire exclusive des clercs. D'autre part, les instituteurs étant obligés de par leurs fonctions de s'abstenir de la plupart des activités civiques, on prit l'habitude de leur prêter peu d'attention. Cette attitude de la Cité vis-à-vis des instituteurs leur a fait perdre beaucoup de prestige. Par voie de conséquence elle a créé chez l'écolier un complexe où la confiance et le respect sont singulièrement atténués. Une plus grande considération pour le maître renforcerait son autorité et simplifierait sa tâche.

* * *

L'École ne peut accomplir de miracles. Faire progresser en sagesse et en savoir les enfants qu'elle reçoit n'est une chose réalisable qu'avec la collaboration de la Cité. Si l'enfant arrive à l'école l'esprit troublé par ce qu'il a vu ou entendu, le corps affaibli par un manque d'air pur, d'exercice ou d'alimentation, le dévouement du maître aura peu de succès.

Un enfant n'apprend pas que sur les bancs de l'école. Tout lui est leçon, enseignement: ce qu'il voit et entend, à la maison, dans la rue, dans les parcs, partout où il vit. En plus des notions précises qu'il inculque, le maître monétise en quelque sorte l'ensemble des connaissances de l'enfant pour lui former l'esprit. Mais cet ensemble, s'il compte des éléments de destruction, compromettra toute l'oeuvre. Contredits ou ridiculisés à la maison ou sur la place publique, les préceptes moraux enseignés à l'école resteront lettre morte. D'une société où la pudeur n'existe pas, où l'honnêteté est bafouée, où le mal s'étale sous toutes ses formes, l'enfant apporte à l'école un flot d'images, de sensations, de préjugés, qui constituent un lourd passif. La formation et même l'instruction en souffrent, car un enfant distrait, qui sourit déjà aux vices, trouvera fastidieux devoirs et leçons. Là où il y a deux morales, celle de l'école et l'autre, rien n'est moins sûr que ce soit la première qui prévale.

La société n'a pas tout fait pour ses fils quand elle crée et soutient des écoles. Il lui faut encore collaborer avec elles à l'oeuvre de l'éducation en interdisant dans son sein tout ce qui peut ternir l'âme et le coeur de l'enfance: journaux, revues, affiches, panneaux-réclames, spectacles, etc. Comme

elle adopte des règlements pour protéger la vie des citoyens, il lui appartient d'en adopter pour sauvegarder l'innocence de ses plus jeunes citoyens, afin qu'ils arrivent à l'école dans les dispositions voulues.

L'âme pure, mais aussi le corps sain. L'enfant qui n'est pas en santé est incapable de fournir l'effort pour apprendre, raisonner, juger. Celui qui, le ventre creux, n'a pour refuge, hors de son taudis, que la rue avec ses miasmes ou une cour exigüe où s'amoncellent les détritrus, ne peut avoir la volonté ni la puissance d'attention nécessaires pour suivre les explications du maître, imposer à sa mémoire un travail ardu. Saint Thomas déclare qu'un certain bien-être s'impose pour parvenir à la sainteté, parce que la sainteté demande à l'homme, être libre, un vouloir soutenu par ses forces physiques. Le savoir et la sagesse ont la même exigence. L'homme déchu est faible et ne peut s'élever que par les puissances réunies de son âme et de son corps.

À certaines périodes, la société ne donne pas au père de famille la possibilité de gagner honorablement sa vie et celle de ses enfants. Et même quand il travaille, le prolétaire, père d'une famille nombreuse, habite forcément un quartier industriel et populeux, où la nature est absente et le ciel réduit à une étroite percée entre les toits. Si la Cité ne ménage pas à ces pauvres enfants des coins de verdure à l'air moins vicié, des terrains de jeux pour qu'ils puissent prendre librement leurs ébats plutôt que de patauger dans le ruisseau, leur santé s'étiolé, leurs muscles s'atrophient. De tels enfants sont de misérables écoliers.

* * *

La Cité demande à l'École science et dévouement. En retour, l'École a besoin que son oeuvre ne soit pas entravée au départ ou paralysée ensuite par l'école de la vie à laquelle sont soumis jeunes et vieux.

Le maître est un semeur qui ne ménage ni son temps ni ses sueurs, mais la récolte dépendra du sol où tombera la semence: s'il est bien meuble et riche, les fruits seront merveilleux; si la mauvaise herbe envahit déjà des sillons piétinés, peu de grains parviendront à maturité.

Une Cité propre, matériellement et moralement, pour des êtres sains; une École accueillante et salubre, dont le personnel est content de son sort parce qu'il est payé avec équité et respecté des citoyens et des autorités, voilà qui assurera l'avenir des générations montantes et fera la Cité florissante.



1846-1946

